

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

## **Compte rendu de la séance du 29 MARS 2021**

### **APPLICATION DU STATUT DE PARIS**

#### II<sup>e</sup> PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le vingt-neuf mars deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis en visioconférence sur la convocation en date du vingt-trois mars deux mille vingt et un qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R.2121-7.

Étaient présents :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT,  
Dorine BREGMAN, Gauthier CARON-THIBAUT, Corine FAUGERON,  
Luc FERRY, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique  
LEVIEUX, Jean-Paul MAUREL, Audrey PULVAR,  
Raphaëlle RÉMY-LELEU, Yohann ROSZÉWITCH, Julien ROUET,  
Pacôme RUPIN, Antoine SIGWALT, Christel TORIELLO, Catherine TRONCA,  
Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN

Étaient absent.e.s : Néant

Absent.e.s ayant donné pouvoir :

Christel TORIELLO donne pouvoir à Julien ROUET

Arrivée de Christel TORIELLO à 19h

Arrivée de Pacôme RUPIN à 19h20

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

*Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL.*

*La séance est ouverte à 18 h 08.*

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**PC 2021 08** - Désignation du secrétaire de séance

**PC 2021 09** - Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021

**PC 2021 11** - Approbation de l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence

### **Communications**

- Hommage à Hélène Rivière d'Arc, victime de l'incendie de la rue du Cloître-Notre-Dame du 15 mars dernier
- Point sur la situation sanitaire dans les écoles
- Présentation des délégations d'Amina Bouri
- Information sur le lancement de la concertation du PLU et du manifeste pour l'esthétique urbaine
- Point sur la mise en place des rues aux écoles et corona trottoirs à Paris Centre
- La célébration de la Commune de Paris à Paris Centre
- Retour sur la 4<sup>e</sup> Nuit de la solidarité

**PC 2021 12** - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à la première communauté chinoise de Paris

**PC 2021 10** - Adoption de la charte des Conseils de quartier de Paris Centre

**et 2021 DDCT 29** - Modification de la fixation des périmètres et des noms des Conseils de quartier de Paris centre

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

**2021 DAC 20** - Subvention (18. 000 euros) et convention avec l'Association pour le Développement de la Danse à Paris (Paris Centre) pour soutenir son projet d'investissement

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

**2021 DAC 177** - Subventions (61.000 euros) aux associations Génie de la Bastille (11<sup>e</sup>), Lézarts de la Bièvre (13<sup>e</sup>), Les 4 Arts- Paris Centre et Atelier des artistes en Exil et signature d'une convention

**2021 DAC 288** - Subvention (3.000 euros) à l'association Pianestival (Paris Centre)

**2021 DAC 495** - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Delphine Lévy au Musée Carnavalet-Histoire de Paris, 16 rue des Francs Bourgeois à Paris 3<sup>e</sup>

**2021 DAC 498** - Apposition de plaques commémoratives sur lieux d'arrestation de la rafle du 14 mai 1941

**2021 DAC 693** - Avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public conclue avec la SAS Des Mots et des Arts pour La Tour Saint- Jacques (Paris Centre)

**2021 DAE 84** - Marché couvert des Enfants Rouges (3<sup>e</sup>) – principe du renouvellement de la délégation de service public

**2021 DASCO 09** - Collèges publics parisiens, centres scolaires en hôpital et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (2 787 euros), subventions d'équipement (76 350 euros), et subventions pour travaux (279 691 euros).

**2021 DASES 38** - Subventions (43 500 euros) à deux associations et convention en faveur du bien-être des personnes âgées et de leurs aidants

**2021 DASES 41- DAC** - Subventions (3 900 €) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs

**2021 DASES 64** - Subventions (15 500 €) et convention avec trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens

**2021 DFPE 119** - Développement d'activités partagées et ludiques parents-enfants les samedis matin dans les établissements d'accueil de la Petite Enfance. Subventions (142.273 €) et conventions avec 17 associations.

**2021 DJS 79** - Approbation du contrat de délégation de service public pour la gestion de la piscine Suzanne-Berlioux (Paris Centre) et autorisation donnée à Mme La Maire de Paris de signer ledit contrat avec la société S-PASS

**2021 DLH 34** - Aliénation de parties communes dans l'immeuble en copropriété 62-66, rue Veille du Temple (3<sup>ème</sup>)

**2021 DLH 67** - Convention Parisienne d'Attribution des logements sociaux

**2021 DLH 72** - Immeuble communal 4, place du Louvre (1er) – Fixation du tarif d'occupation du domaine public et attribution d'aide en nature à l'association Centre d'Information et de Documentation Jeunesse

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

**2021 SG 20** - Projet d'aménagement des abords de la Cathédrale Notre Dame (Paris Centre) : Approbation de la réalisation de l'opération : périmètre, ambitions, organisation du dialogue compétitif de maîtrise d'œuvre, gouvernance, calendrier, modalités financières et partenariat

**2021 DLH 74** - 6, rue d'Aboukir (2<sup>e</sup>) – Autorisation de signature d'un protocole transactionnel avec ENEDIS au terme d'un bail commercial

### VŒUX

**V PC 2021 12** - Vœu relatif la dénomination de la PMI du 2<sup>e</sup> arrondissement (dite « Banque ») - Déposé par Shirley Wirden, Karine Barbagli et Yohann Roszévitch

**V PC 2021 13** - Vœu relatif à la dénomination du centre Paris Anim' Les Halles le Marais - Déposé par Jimmy Berthé, Yohann Roszévitch, et Shirley Wirden

**V PC 2021 16** - Vœu relatif à la promesse de don de la Mairie de Paris pour la restauration de Notre-Dame-de-Paris Déposé par le groupe Républicains et Libéraux

#### **V PC 2021 17**

Vœu relatif à la situation épidémique de la Covid 19 dans les établissements scolaires – présenté par l'exécutif de Paris Centre, à l'initiative de Corine Faugeron et Karine Barbagli

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous allons commencer ce Conseil de secteur de Paris Centre, avec un peu de retard et nos excuses au public qui nous suit ou qui va nous suivre avec un léger décalage. Parfois des problèmes de technique se posent et cela nous arrive à tous.

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

#### **PC-2021-08 – Désignation du secrétaire de séance**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose que nous commencions le Conseil en désignant, comme de tradition, un ou une secrétaire de séance, mais en l'occurrence, en suivant l'ordre alphabétique, c'est à Boris JAMET-FOURNIER que revient cette tâche et s'il l'accepte, je propose que nous le désignions ainsi.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Est-ce qu'il y a des objections ? Quelqu'un est-il contre ? Quelqu'un souhaite-t-il s'abstenir ? Je vous remercie. Boris JAMET-FOURNIER est donc secrétaire de section.

### **Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris**

Secrétaire de séance. Je suis co-secrétaire de section, mais ce soir, nous allons nous limiter à secrétaire de séance, je pense.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

J'ai dit secrétaire de section ? Il est co-secrétaire de section. Mais il sera secrétaire de séance ce soir. Je note que ce n'est pas une objection. Merci ; c'est adopté.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **PC 2021 09 - Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Concernant le procès-verbal du Conseil du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021, est-ce qu'il y a des questions ? Des objections ? Des observations ?

Est-ce que quelqu'un est contre ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Je vous remercie. Le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **PC 2021 11 – Approbation de l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Ensuite, nous devons également approuver le principe de l'examen de projets qui vous ont été transmis selon la procédure d'urgence, c'est-à-dire selon le délai minimal et après le délai normal. Je crois que vous avez reçu trois délibérations vendredi.

Deux d'entre elles ne sont pas de notre fait (et nous le regrettons) : l'une des deux concerne les Conseils de quartier. Nous avons attendu et beaucoup relancé, mais elle nous est arrivée, comme à tout le monde, très tard. L'autre délibération concerne Notre-Dame.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

La troisième que nous avons faite accélérer est une délibération en hommage à la communauté chinoise. Elle s'était perdue.

Est-ce que vous pouvez approuver l'examen afin que nous puissions examiner ces délibérations ? Cela requiert un vote de notre part. Je précise que vous avez peut-être remarqué que nous avons changé le calendrier de nos séances. C'était d'ailleurs une demande faite de manière assez majoritaire par les différents groupes, pour que nous puissions avancer et nous conformer à ce qui est la pratique de nombreux arrondissements, à savoir, tenir nos Conseils deux semaines avant le Conseil de Paris. Cela a des avantages, mais aussi un inconvénient – et c'est pour cela que nous avons pris l'habitude de décaler et d'attendre plus tard pour les Conseils – à savoir, ne pas nous permettre de recevoir les délibérations très longtemps à l'avance et créer ce genre de situations où nous recevons des délibérations vraiment très tard et où il est compliqué de les préparer. Je le sais et je le regrette comme vous. J'en suis désolé.

Est-ce qu'il y a des votes contre l'approbation de l'examen de ces projets transmis tardivement ? Des abstentions ? Je vous remercie. Nous pourrions donc débattre de ces trois sujets importants ce soir dans ce Conseil.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

#### **Hommage à Hélène Rivière d'Arc, victime de l'incendie de la rue du Cloître-Notre-Dame du 15 mars dernier**

##### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Avant de démarrer l'examen de toutes ces délibérations, je voudrais faire un certain nombre de communications.

La première est douloureuse et concerne la perte d'une habitante qui nous était très chère, Hélène RIVIERE D'ARC. Je voudrais vous dire quelques mots ce soir. Lundi 15 mars, l'Île de la Cité a été à nouveau frappée par les flammes. Un incendie s'est déclaré au deuxième étage de la rue du Cloître Notre-Dame et il n'a pas pu évidemment, ne pas nous rappeler l'incendie de Notre-Dame. Mais, contrairement à cet incendie qui a eu les conséquences que nous savons, désastreuses, celui-ci a eu une conséquence encore plus terrible, puisque nous y avons perdu une camarade, une habitante de Paris Centre qui habitait sur l'Île de

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

la Cité depuis 1970 sans discontinuer. Elle est morte des conséquences d'un arrêt cardiaque provoqué par l'incendie le samedi 20 mars.

Je voudrais dire à quel point Hélène RIVIERE D'ARC a été importante non seulement pour le 4<sup>e</sup> arrondissement, mais pour le secteur entier de Paris Centre et pour toute sa vie associative, ainsi que pour les Conseils de quartier. Elle était au Conseil de quartier des Iles. Elle y était très engagée. Elle était également membre fondatrice d'une association extrêmement importante qui s'appelait « Aux 4 coins du 4 » et qui est devenue « Aux 4 coins du centre ». Elle avait en particulier participé à l'organisation de deux colloques importants : l'un qui s'était tenu sur la création de Paris Centre, qui l'avait préfigurée en quelque sorte et l'autre qui était organisé autour du projet du Marché aux Fleurs. Elle était très attentive à ce beau projet de rénovation du Marché aux Fleurs. Elle était aussi très attentive au projet de restructuration de l'Hôtel-Dieu. Et tout ce qui concernait les Iles, mais également le centre de Paris, l'intéressaient.

C'est par ailleurs quelqu'un d'une grande valeur et d'une grande érudition. Elle était géographe, Directrice de recherche émérite au CNRS, autrice de plusieurs ouvrages scientifiques. Elle avait étudié les questions de centralité urbaine et de gentrification, en France et en Europe mais pas seulement. Elle avait également travaillé sur le sujet des locations saisonnières, et nous partageons d'ailleurs beaucoup de ses alarmes et analyses.

Elle avait un amour des villes, un amour de Paris et un amour des Iles au sein desquelles elle avait créé de nombreux liens. D'ailleurs, dans les quelques heures qui ont suivi l'incendie, Boris JAMET-FOURNIER s'est rendu sur place immédiatement avant que je ne le rejoigne. Nous avons eu de très beaux témoignages d'habitants. Certains nous écoutent ce soir, en particulier les différents Conseils de quartier qui étaient représentés dans l'association « Aux 4 coins ». Beaucoup de témoignages ont afflué. J'ai eu, par certains habitants, des témoignages écrits. Beaucoup d'entre elles et d'entre eux ont écrit. Si quelqu'un ou quelqu'une veulent nous envoyer ces témoignages, nous les recueillerons ici à la Mairie et nous les remettrons à la famille d'Hélène. Je ne peux évidemment pas lire l'ensemble des témoignages qui nous ont été remis, mais j'ai lu personnellement tous ceux qui m'ont été remis un par un et j'y ai lu à la fois le drame qu'avait été pour Hélène l'incendie de Notre-Dame Elle suivait le chantier de reconstruction. Et je suis heureux que notre séance ce soir s'y consacre, pour une délibération au moins, parce que je sais qu'elle en attendait énormément. Elle avait fait des recommandations. Nous étions, elle et moi, liés par un objectif commun : celui de voir les palissades de chantier qui étaient devant son domicile,

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

se faire percer. Nous aimerions et c'est toujours un projet que je soutiens avec Yoann, de voir ces palissades percer de fenêtres pour que nous puissions donner à voir ce magnifique chantier. Je redoublerai donc de persévérance auprès de l'Établissement Public pour obtenir que ce chantier devienne encore plus transparent. Et je sais aussi à quel point, il était important pour elle et nous aurons un moment de recueillement pour l'ensemble des habitants qui souhaitent que nous puissions lui donner un hommage plus conséquent que ce soir. Mais je tenais à partager avec vous ce soir tous ces éléments et notre deuil collectif.

J'ai une deuxième communication à faire. Il se trouve qu'il y a un ou deux jours était la date anniversaire du décès d'un autre habitant extrêmement important pour Paris Centre. Il s'agit de notre ami Pierre HOUSIEAUX. Il nous a quittés il y a pratiquement un an. Il était une grande figure du 4<sup>e</sup> arrondissement, mais au-delà de Paris, puisqu'il a été le dernier Président – avant Grégory CHAUMET que je salue et qui je crois nous écoute – de l'Association du Paris Historique qui est installée au cœur du Vieux Paris, rue François MIRON dans un bâtiment magnifique de la Ville, l'un des rares vestiges du Moyen-Âge. Un magnifique projet lui tenait énormément à cœur, celui de la rénovation du cellier d'Ourscamp, pour lequel il avait lancé une souscription. Ce projet est soutenu par la Fondation du Patrimoine et nous l'avions accompagné et continuerons évidemment à l'accompagner dans cette entreprise.

Pierre HOUSIEAUX était non seulement le Président du Paris Historique, mais il était aussi très engagé d'un point de vue associatif et dans le Conseil de quartier – encore un membre très actif du Conseil de quartier, Saint-Gervais en l'occurrence – mais aussi dans l'association Livres Ensemble avec Pascale KRAMER qui porte ce projet d'installer une bibliothèque interculturelle dans l'une de nos anciennes Mairies, avec des livres qui seraient à disposition dans plus de 300 langues. Ce projet nous tient également beaucoup à cœur et nous essaierons de le pousser et de le faire vivre auprès de la Ville de Paris.

Enfin, nous avons découvert, pour certains d'entre nous après son décès (tant il cloisonnait ces différents mondes et il était d'une discrétion absolue), que Pierre était aussi membre du Secrétariat Général de l'ARS (Agence Régionale de la Santé d'Ile-de-France). C'est dans ce cadre qu'il avait été volontaire pour faire partie de la cellule de crise auprès de son Directeur. Autant Aurélien ROUSSEAU qui était très ému, comme l'ensemble du personnel de l'ARS, ses collègues, que nous, avons découvert son engagement qui est directement à l'origine de son décès, puisque c'est ainsi qu'il a contracté le Covid. Ses collègues de l'ARS avaient découvert l'incroyable travail et l'incroyable érudition de Pierre HOUSIEAUX, qui en faisaient

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

un acteur clé du secteur. Il avait cloisonné ces deux mondes et ils se sont rencontrés autour de lui et de son souvenir et je sais que l'ARS est aussi très émue à la pensée de Pierre HOUSIEAUX et de l'anniversaire de son décès. Nous avons convenu de lui consacrer peut-être un colloque ou un hommage dès que les conditions sanitaires le permettront, mais je tenais à rappeler sa mémoire ce soir. Je vous remercie.

### **Point sur la situation sanitaire dans les écoles**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je voudrais à présent faire un point sur la situation dans nos écoles. Pardon de passer ainsi d'un point à un autre, mais je voudrais que nous puissions en toute transparence vous donner un état de la situation. Une situation qui évolue vraiment de jour en jour, mais en réalité, il serait plus précis de dire d'heure en heure. Pour être très direct, très clair, la situation est difficile, est très difficile. Elle se dégrade très vite. Vous saviez, puisque tout le monde le suit, en particulier vous, les élus, que le virus (ou ses variants) se propage désormais très vite. A ce stade, ce que je dis est peut-être déjà dépassé : un tiers des animateurs, des ATSEM (les agents auxiliaires en maternelle) et des personnels à la Caisse nous manquent et nous font défaut. Je laisserai Karine compléter du côté des enseignants. Plus d'une dizaine d'entre eux sont absents avec de nouveaux cas et des classes sont en train de fermer. Cette situation est très compliquée, à la fois du côté de l'Académie et du côté de la Ville ou de la Caisse des écoles. La surcharge de travail est très importante pour l'ensemble de nos agents avec des protocoles sanitaires qui sont renforcés et qui eux aussi changent de jour en jour, en tout état de cause, de semaine en semaine et qui rendent, pour celles et ceux qui sont là, la situation très difficile.

Nous avons pris, avec Karine BARBAGLI, avec les membres du Comité de gestion de la Caisse des écoles – j'en assume la responsabilité entière – un certain nombre de décisions pour alléger le travail de nos cantiniers en particulier et des équipes d'animation, en commençant par le principe dès jeudi et vendredi dernier, que nous avons annoncé aux parents, de recourir lorsqu'il le fallait, à un certain nombre de solutions, par exemple d'utiliser de la vaisselle jetable, d'introduire des repas froids à base ou non de sandwiches, de manière tournante dans les écoles et d'avoir cette demande aux parents de garder leurs enfants chez eux pour l'heure de la cantine s'ils le peuvent. Nous avons écrit en ce sens dès la semaine dernière, jeudi soir et vendredi matin. Et puis la situation s'est ensuite accélérée. Vous l'avez,

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

je crois, pour une partie d'entre vous, suivie. Dès vendredi soir, trois chefs cuisiniers ou membres des cuisines de trois écoles distinctes étaient diagnostiqués Covid+. Cela a entraîné immédiatement la mise en quarantaine de l'ensemble de leurs cas contacts, c'est-à-dire de toutes leurs équipes. Avec un cas, c'est toute une équipe de cuisine que nous perdons dans les écoles, ce qui rendait *a priori* impossible de maintenir le service de cuisine, ce qui a été le cas dans deux écoles, puisque nous avons également en parallèle perdu les équipes d'animation. Il y avait un cas d'une école, la plus grande du secteur celle de Saint-Merri, où nous n'avions plus de cuisine, mais nous avons encore les personnels d'encadrement.

Je voudrais vraiment remercier et saluer le travail réalisé autour de Karine BARBAGLI, de la Directrice de la Caisse des écoles, de la Directrice Générale des Services, Catherine ARRIAL qui est avec nous et de ma Directrice de Cabinet, de l'ensemble du personnel et de leurs adjoints. Nous avons travaillé tout le week-end pour trouver une solution permettant de maintenir la cantine de Saint-Merri. Presque 300 élèves ont pu manger ce matin alors même qu'il n'y avait plus une cantinière, plus un cantiner. Je voudrais vraiment féliciter l'ensemble, y compris les élus : vous êtes un certain nombre à vous être mobilisés pour y aller distribuer les repas, nettoyer.

Je voudrais également remercier le Monoprix Saint-Paul et sa Directrice qui, ce week-end, nous a dépannés : nous avons trouvé en catastrophe des aliments pour faire à manger – je remercie la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement – mais nous n'avions pas de couverts ; nous n'avions pas d'eau ; nous n'avions pas un certain nombre de choses et c'est la Directrice du Monoprix de Saint-Paul qui les a mis à disposition de manière extrêmement rapide.

Vous voyez que nous sommes dans un perpétuel ajustement qui commence à être très difficile. Nous allons continuer et vraisemblablement, la situation va devenir de plus en plus difficile, mais nous y ferons face. Nous allons tout faire pour que le service public se maintienne.

Je voudrais également vous dire – je m'exprime en mon nom, mais je crois que tout le monde dans ce Conseil est du même avis – qu'il est évident que nous ne pourrions pas tenir sur la distance si les adultes qui s'occupent de nos enfants ne sont pas vaccinés de manière très rapide et que pour l'instant, ce qui nous est annoncé par le Gouvernement nous paraît extraordinairement tardif. Il est question de fin-avril. Je crois que nous en reparlons d'ailleurs dans un vœu à la fin de cette séance, mais je voulais dire qu'il va être très difficile de maintenir le

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

service public si nous devons continuer à faire face à des contaminations à la vitesse à laquelle elles se font.

Je voudrais céder la parole un instant à Karine pour qu'elle puisse compléter le tableau que je vous donne et notamment vous parler des fermetures de classes qui, à la suite des annonces du Ministre de l'Éducation Nationale, s'accélèrent.

### **Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**

J'irai très vite. La situation évolue d'heure en heure. Ce matin, nous avons six classes fermées ; ce soir 12, dans différentes écoles. Deux écoles sont sans service périscolaire et sans cantine pour une semaine, parce que les agents de la Caisse des écoles et les animateurs sont touchés et il n'est plus possible de remplacer.

Des classes de collèges ferment également. Nous n'avons pas forcément tous les retours, mais, à ma connaissance, une quinzaine de classes de collèges est fermée ce soir. J'attends d'autres informations demain matin.

C'est une situation très tendue, très dure, avec du personnel qui vient la boule au ventre travailler. Je voudrais vraiment leur tirer mon chapeau, les remercier, leur envoyer un message de soutien de la part de nous tous. Tout l'exécutif, toute la majorité, tous les élus, je crois, peuvent se joindre à moi, pour les soutenir et leur dire merci d'être face aux enfants, d'assurer cette continuité du service public. Bravo aux enseignants, aux professeurs qui sont là, face aux enfants et qui continuent à les accueillir, malgré ces chiffres qui vraiment évoluent de façon assez difficile.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Karine.

### **Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**

Et peut-être penser aux crèches. Excusez-moi : je voudrais aussi faire un grand signe à toutes les crèches. Nous n'en avons pas parlé, mais certaines crèches diminuent leur amplitude horaire pour passer de 8h30 à 17h30 et continuent malgré l'absence parfois de cinq à six puéricultrices ou ATE à accueillir les enfants, les petits bébés, les petits Parisiens et les petites Parisiennes de Paris Centre.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Karine. Et nous n'hésiterons pas à faire appel à vous si la situation se présente à nouveau.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Présentation des délégations d'Amina BOURI**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je voudrais passer à une communication sur un sujet un peu plus réjouissant, puisqu'il s'agit non pas d'accueillir une nouvelle élue (puisque Amina BOURI fait partie de notre Conseil depuis déjà un certain nombre de séances), mais je voudrais annoncer que nous sommes arrivés à l'élaboration ensemble d'une très belle délégation pour Amina. Elle va être en charge de beaux sujets qui correspondent à la fois à des enjeux importants du secteur, mais aussi à des éléments très liés à son profil professionnel. Et comme dans le même temps, Jean-Paul MAUREL m'a fait savoir qu'il ne souhaitait plus prendre en charge un certain nombre de sujets, nous avons composé ainsi les délégations d'Amina BOURI que j'annonce ce soir. Elle sera désormais en charge pour le Conseil de Paris Centre, de l'histoire de Paris, de la Seine, du Plan Climat et de la prospective. C'est une nouvelle délégation et je sais qu'Amina saura apporter à ces sujets qui sont clés, toute sa compétence que j'ai déjà eu partiellement l'occasion de mesurer. Je lui souhaite à la fois une très bonne chance et toutes mes félicitations. Merci Amina.

#### **Amina BOURI, Conseillère déléguée de Paris Centre**

Merci beaucoup Ariel.

### **Information sur le lancement de la concertation du PLU et du manifeste pour l'esthétique urbaine**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je voudrais donner la parole à Gauthier CARON-THIBAUT pour nous parler de l'actualité de deux sujets : le manifeste sur l'esthétique urbaine et la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est donc Gauthier CARON-THIBAUT qui est chargé de l'urbanisme, de l'architecture et des grands projets pour la Mairie de Paris Centre en plus de ses nombreuses fonctions au Conseil de Paris.

#### **Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, Conseiller de Paris**

Merci Ariel, merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Un petit virage à 180 degrés pour parler d'un autre sujet qui est celui de l'urbanisme. Comme vous le savez, cette mandature a été choisie sur la base d'engagements forts en matière

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

de production et de protection de logements, en matière de diversité commerciale mais également et surtout en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Et nous comptons utiliser tous les outils qui sont mis à notre disposition et notamment le fameux Plan Local d'Urbanisme.

En deux mots, le PLU est un document réglementaire qui détermine la forme (le patrimoine et l'esthétique), l'usage (le commerce et le logement) et le partage de l'espace public (les mobilités et les espaces verts). Nous souhaitons réviser ce PLU en vigueur à Paris depuis 2006 pour pouvoir aller plus avant dans le sens que les Parisiennes et les Parisiens l'ont souhaité lors des dernières élections municipales. Nous avons déjà prescrit sa révision en décembre 2020 et maintenant nous devons lancer l'enquête publique, qui permettra dans un premier temps, à un niveau très macro, de recueillir, au niveau de Paris Centre, ce que veulent les riverains dans les domaines que j'ai cités afin de pouvoir établir un diagnostic partagé. Pour ce faire, nous mettons en place un vaste dispositif qui s'appuie sur cinq grandes actions : tout d'abord, une réunion publique de lancement qui se déroulera en visio-conférence le 12 avril à 18 heures (et vous y êtes bien évidemment tous et toutes invités) ; une Maison du PLU qui sera installée dans le Centre de Paris avec des cartes réalisées par l'Atelier Parisien d'urbanisme et qui vous permettra de voir les grands phénomènes urbains à l'œuvre dans le centre de Paris. Des marches exploratoires seront également réalisées après les vacances de printemps. Une plateforme en ligne, la fameuse [idees.paris.fr](https://idees.paris.fr) que vous connaissez bien, sera également mobilisée pour l'occasion. D'autres dispositifs avec les Conseils de quartier, les associations locales et divers acteurs en particulier les conseils de démocratie participative seront également mobilisés.

Tout cela nous emmènera jusqu'à après l'été où nous pourrons commencer à décliner de manière opérationnelle en back office, dans les services, toutes les propositions qui auront été faites. Ce travail des services durera jusqu'à décembre 2022 et la Direction de l'urbanisme descendra jusqu'à l'adresse nous passerons donc d'un niveau très macro, de l'arrondissement à l'îlot, adresse par adresse où on dira exactement quel bâtiment doit devenir quoi, quel espace public doit devenir un jardin, etc. Ce travail sera présenté aux Parisiennes et aux Parisiens pendant une enquête publique qui durera en 2023 avant que nous puissions adopter en Conseil d'arrondissement, en Conseil de secteur puis en Conseil de Paris, fin 2023, le nouveau Plan Local d'Urbanisme de la Ville.

Parallèlement, une consultation est lancée sur l'esthétique de Paris afin que nous puissions nous doter d'un manifeste qui permettra de guider la ville dans tout ce qui ne peut pas être réglé par le Plan Local de l'Urbanisme, notamment les

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

achats, la conception du mobilier urbain, les revêtements, la végétalisation, les couleurs urbaines, etc. Tous ces éléments qui ne peuvent pas être réglés dans le cadre du PLU trouveront un certain nombre d'informations, un certain nombre de guides à l'intérieur de ce manifeste. Pour cela, encore une fois, une consultation est mise en place, pour pouvoir associer le maximum de Parisiennes et de Parisiens, avec une association vaste du public et des Conseils de quartier, mais également des universitaires, des urbanistes, des spécialistes des évolutions urbaines. Tout cela se passera à partir du deuxième semestre 2021. Et pour pouvoir agrémenter le tout et mettre cela en dynamique, une exposition au Pavillon de l'Arsenal vous sera proposée à partir des mois d'avril et mai 2021 (en espérant que nous puissions y aller, mais je pense qu'elle sera bien évidemment accessible en ligne). Des marches exploratoires auront également lieu, ainsi que tous les dispositifs traditionnels auxquels vous êtes habitués (réunions avec les Conseils de quartier, recueil d'idées, etc.). L'ensemble de ces contributions seront restituées avant l'été. Tout cela permettra d'agrèger ces nombreuses idées dans un manifeste qui sera publié avant la fin de l'année 2021 afin de pouvoir être utilisable et versable aux marchés, aux appels d'offres, aux projets urbains que nous lancerons d'ici là. Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Gauthier.

### **Point sur la mise en place des rues aux écoles et corona trottoirs à Paris Centre**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je voudrais aussi que nous puissions faire un petit point sur là où nous en sommes de la manière dont nous déployons deux dispositifs importants : celui de la « rue aux écoles » et celui de la conversion ou de la pérennisation le cas échéant des « corona-trottoirs ». Je donne la parole à Florent GIRY qui est mon Adjoint en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers, pour nous faire un petit point d'actualité sur ce sujet.

#### **Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Bonjour à tous. Merci beaucoup. L'apaisement de l'espace public et son partage équitable entre les différents usages et usagers est un engagement prioritaire de notre mandature. C'est un impératif de sécurité routière ; c'est aussi un impératif

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers et c'est un moyen de réduire la pollution de l'air et la pollution sonore. Réduction des vitesses, développement des pistes cyclables, élargissement des trottoirs, création de rues piétonnes, etc. : les projets sont et seront nombreux tout au long de cette mandature et je veux ici rappeler deux démarches d'actualité qui œuvrent en ce sens.

La première est celle des « rues aux écoles ». Ce dispositif a été déployé dans tout Paris et consiste à apaiser l'espace public devant les établissements scolaires en supprimant, lorsque cela est possible, la circulation motorisée. Sur la base des premiers avis techniques des services et en coordination avec la démarche « embellir votre quartier », nous avons commencé à mettre en œuvre ce dispositif au niveau local en concertant avec la communauté scolaire et les acteurs locaux. Le dispositif est adapté au cas par cas en fonction des enjeux et des contraintes de chaque rue. Comme vous l'avez vu en décembre dernier, les rues Poulletier, Fauconnier et Saint-Merri sont devenues des aires piétonnes avec des barrières implantées. Des retours d'expérience ont eu lieu en début d'année et ont permis de stabiliser ou de faire évoluer chaque dispositif au cas par cas. Les comptes rendus seront d'ailleurs (ou sont déjà) accessibles sur le site de la Mairie de Paris Centre.

En janvier 2021, c'est la rue de l'Arbre Sec dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, qui a été traitée de la même façon. Nous ne nous arrêtons donc pas en si bon chemin évidemment : dès le début du mois, nous avons, avec Karine BARBAGLI, organisé des réunions de concertation sur trois nouvelles rues : les rue de Moussy, de Louvois et du Petit Musc. Les premières constatations avec la communauté scolaire et les riverains, ont permis d'identifier des scénarios possibles qui vont maintenant passer à la moulinette de nos instructions techniques et de nos services. Et elles devraient devenir des rues aux écoles apaisées dès la prochaine rentrée en septembre 2021.

Enfin, avant la fin d'année 2021, la rue Saint-Martin a fait l'objet d'une large concertation entre décembre 2020 et février 2021 qui a permis de faire évoluer substantiellement le projet. Ces évolutions substantielles ont entraîné une nécessité de reprendre certaines études. Cette rue sera donc livrée d'ici la fin de l'année avec un effet d'apaisement, non seulement aux abords de l'école, mais également dans le quartier entier avec une modification du plan de circulation. L'ensemble du relevé de décisions de toutes ces réunions sont disponibles sur le site de la Mairie de Paris Centre.

Le second dispositif ancré sur notre territoire et notamment dans le Marais, est ce que nous avons appelé les « corona-trottoirs ». Ce sont ces fameux plots jaunes ou

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

ces barrières grises qui ont été installés le long des trottoirs dans certaines rues étroites du centre (une dizaine de rues environ) après le premier dé-confinement. Le but était d'étendre l'espace piéton sur des anciennes places de stationnement. Dès l'été dernier, la Mairie de Paris Centre a réalisé plusieurs marches exploratoires pour identifier les usages réellement observés des aménagements. L'objectif est de construire rue par rue des projets cohérents avec les usages réellement constatés sur site et conformes avec nos engagements de mandature qui visent à redonner de l'espace aux piétons et pour la pratique du vélo.

En décembre et janvier, les rues Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie et Saint-Paul ont été traitées dans une démarche de coordination des travaux avec des réfections de chaussée qui étaient prévues par ailleurs. Pour les autres, des consultations sont engagées. Trois ont eu lieu en février pour les rues Vieille du Temple, Charles François Dupuis, Elzévir grâce à un formulaire en ligne et de nombreuses affiches présentes sur l'espace public. Ces rues seront traitées avec des modifications qui ont été opérées dans les programmes suite à cette consultation en avril-mai. En avril, nous devrions lancer une consultation sur le même format pour trois nouvelles rues – les rues du Poitou, Temple et Roi de Sicile – pour un aménagement avant l'été. Et les deux ou trois dernières rues seront traitées à la rentrée après une consultation du même type. Tous les relevés de décision et l'évolution des projets opérés après les consultations sont disponibles sur le site de la Mairie de Paris Centre.

Je rappelle qu'à l'avenir, ce type de projets à vocation à s'inscrire dans la démarche « embellir votre quartier » (portée à l'échelle parisienne par Jacques BAUDRIER, l'Adjoint en charge de la coordination des travaux). Il va s'ouvrir à Paris Centre très prochainement en mai sans doute et a vocation à devenir un dispositif privilégié pour proposer, concevoir, concerter, les futures évolutions, notamment de la bande de stationnement sur de plus nombreuses rues de Paris Centre. Merci beaucoup.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Florent GIRY. Effectivement, c'est une autre manière de dire que nous avons devancé cette démarche en la commençant dès le début de la mandature. Il faut dire que nous avons de nombreux « corona-trottoirs », puisque nous avons de nombreuses rues étroites et que beaucoup de concertations ont donc été faites.

Merci à toi, merci aux élus qui t'accompagnent, Karine BARBAGLI et Boris JAMET-FOURNIER pour la partie concertation et à tous les autres. De temps en temps, je

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

souhaite que nous puissions porter à la connaissance de notre Conseil et des gens qui nous suivent, à la fois la démarche mais aussi les éléments de calendrier.

### **Célébration de la Commune du Paris à Paris Centre**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je souhaite que nous puissions présenter dans le cadre de la Commune de Paris et des évènements de commémoration, l'anniversaire de la Commune de Paris et ce qui concerne notre secteur, nos quatre arrondissements spécifiquement. J'ai souhaité que Yohann ROSZÉWITCH, en tant qu'Adjoint à la mémoire et au patrimoine, puisse vous faire une communication à ce sujet. Merci.

#### **Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous qui nous suivez ce soir. Mes chers collègues. Je souhaitais en effet vous présenter ce soir la programmation de la Mairie de Paris Centre à l'occasion de la célébration du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la Commune de Paris qui constitue l'un des évènements mémoriels phare de cette année 2021.

La Ville de Paris sous l'égide de l'Adjointe à la Maire en charge de la mémoire, Madame Laurence PATRICE, a souhaité commémorer cet évènement en organisant une large programmation mémorielle et culturelle du 18 mars au 28 mai correspondant aux 72 jours qu'a durés la Commune de Paris en 1871. Une période insurrectionnelle qui a marqué l'histoire de la Capitale et durant laquelle émergèrent des droits et concepts novateurs, tels que l'enseignement laïc et obligatoire, la séparation des églises et de l'État, l'ébauche de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ou encore, le divorce par consentement mutuel.

A Paris Centre, du 2 au 18 avril, l'artiste DUGUDUS présentera des personnages de la Commune à taille réelle à travers une exposition en plein air sur les grilles de la Mairie de Paris Centre. Les Communards seront représentés dans toute leur diversité, militants aguerris, infatigables tenants de toutes les révolutions, mais aussi simples anonymes du peuple parisien, intellectuels, ouvriers, femmes et hommes de tous âges. Il s'agit à travers ces figures de refléter dans leur diversité la foule des insurgés. Les silhouettes seront accompagnées de textes relatant des anecdotes historiques liées à cette période de l'histoire de Paris.

Le dimanche 2 mai, un spectacle théâtral, choral et déambulatoire inspiré de l'insurrection parisienne « fausse commune » se déroulera sur le parvis de la Mairie

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

de Paris Centre sous réserve bien évidemment d'une évolution favorable de la crise sanitaire. Le spectacle « fausse commune » ne célèbre pas la Commune de Paris: il s'en souvient et la questionne pour connaître ce qui est mal ou peu enseigné, pour garder en mémoire cette déchirure jamais pansée et mieux comprendre le présent.

Du 4 mai au 2 juillet, nous vous proposerons une exposition de Raphaël MEYSSAN sur les grilles de la Mairie de Paris Centre tirée de son premier roman graphique *Les Damnés de la Commune* qui retrace des moments forts de l'insurrection et qui est à l'origine de son très beau film d'animation du même nom diffusé la semaine dernière sur Arte. Un film soutenu par la Ville de Paris, dont nous avons envisagé l'avant-première à la Mairie de Paris Centre, mais les conditions sanitaires ne nous l'ont évidemment pas permis, mais je vous invite à regarder en *replay* si vous n'avez pas encore eu l'occasion de le voir.

Dans notre secteur, nous pouvons également citer l'exposition qui est proposée jusqu'au 28 mai par la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville, un accrochage de photographies et de gravures et la présentation de manuscrits et documents anciens, ainsi que de beaux objets de cette période exposés au Musée Carnavalet, que vous pourrez découvrir à sa réouverture, que nous avons attendus toutes et tous avec impatience.

Enfin, nous terminerons cette année de commémoration par l'inauguration, à la rentrée de la plaque de la terrasse des 500 délégués de la Commune qui se situe dans la résidence pour Seniors de la rue au Maire.

Pour l'ensemble de ces événements, mais aussi pour ceux qui n'ont pas pu aboutir à cause de la situation sanitaire, je tenais à remercier chaleureusement le cabinet du Maire, en particulier sa conseillère en charge notamment de la mémoire, Marie-Laurence CHERIE, qui s'est investie fortement dans cette belle programmation qui nous l'espérons, plaira aux habitantes et aux habitants de Paris Centre. Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Yohann ROSZÉWITCH. Et merci de remercier le cabinet qui dans cette période travaille effectivement très dur.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Retour sur la 4<sup>e</sup> Nuit de la solidarité**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous allons conclure cette série de communications avec un petit bilan de la nuit de la solidarité qui nous a réunis pour un certain nombre d'entre nous, jeudi soir dernier. Je voudrais passer la parole à Shirley WIRDEN, dont la délégation est la solidarité et qui nous a emmenés avec elle ce jeudi soir, pour une première édition à Paris Centre : c'est la quatrième nuit, mais la première à Paris Centre, sur un territoire aussi étendu.

#### **Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Effectivement, il fallait prendre le métro pour rejoindre certains secteurs et c'était une nouveauté pour de nombreux habitants qui avaient l'habitude d'être sur un territoire un peu plus restreint.

Jeudi dernier, 130 participants pour Paris Centre, sur 2 000 bénévoles à l'échelle de Paris. Un bon ratio. Et une trentaine de chefs d'équipe. Il est toujours compliqué de se lancer quand on ne l'a jamais fait, mais ensuite, on y revient. Un grand merci aux services de la Ville, le CASVP, la Fabrique de la Solidarité qui ont permis l'organisation de cette nuit et merci évidemment aux bénévoles.

Nous avons pu recenser un peu plus de 300 personnes sans-abris dans notre secteur essentiellement des personnes isolées : pas de groupes, pas de familles ou de couples, mais des personnes seules. Ces données, au-delà du simple comptage, nous permettent d'identifier les parcours de vie, les spécificités de chaque personne à la rue, afin d'adapter les structures d'accompagnement et d'hébergement d'urgence au plus réel de la situation.

A noter aussi de la solidarité dans la nuit de la solidarité, puisque nous avons pu faire don des 78 paniers repas qui étaient prévus pour les bénévoles et qui n'ont pas été pris. Nous avons pu les donner à l'association Copain qui fait des distributions alimentaires au profit des étudiants et étudiantes précaires en ce moment, notamment la MIE Bastille. Un cycle de solidarité. Je ne serai pas plus longue.

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Shirley. Je voulais saluer aussi l'implication de beaucoup de nos agents et notamment des directrices : nous avons de nombreuses directrices de presque tous les services déconcentrés de la Ville, de la CASVP. La DASES et la Directrice à l'échelle parisienne du CASVP étaient présentes ce soir-là.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Nous ne sommes pas toujours d'accord sur tous les sujets, mais je voulais aussi saluer la présence de l'ensemble des élus de tout bord et en particulier de l'opposition. Je trouvais qu'il s'agissait d'un beau geste que l'ensemble des élus soient présents ce soir-là en particulier. Merci beaucoup de ce bel engagement.

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

#### **PC 2021 12 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à la première communauté chinoise de Paris**

##### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous allons pouvoir examiner les nombreuses délibérations que nous avons ce soir devant nous en commençant par une délibération propre qui concerne notre Conseil de secteur. Elle concerne l'hommage que nous entendons rendre à la première communauté chinoise de Paris, celle du Marais. Avant de passer la parole à Yohann ROSZÉWITCH qui suit et instruit ce dossier avec le Cabinet depuis l'élection, au mois de juillet, je voudrais rendre hommage aussi à l'incroyable implication du Conseil Représentatif des Associations Asiatiques de France (le CRAAF) avec en particulier son Président Jacques SUN qui est aussi un commerçant du Marais et de Paris Centre (et dont le siège est dans le Marais tout près de la Mairie) et aussi saluer l'Association des chinois résidant en France avec Jean-Pierre CHEN en particulier qui nous accompagne également sur ce projet. Je vais te passer la parole Yohann, mais je voudrais dire à quel point dans cette période où nous voyons dans le monde entier – que ce soit à Paris ou à l'étranger – les communautés chinoises être la cible d'un racisme, d'une stupidité, d'une violence incroyable, c'est aussi un juste hommage et une importante démonstration de solidarité que nous voulons avoir avec les communautés chinoises parisiennes et bien au-delà. Yohann, pour raconter où nous en sommes de ce beau projet.

##### **Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Parmi nos projets mémoriels, celui de rendre hommage à la première communauté chinoise de Paris nous tient effectivement particulièrement à cœur tant cet oubli est aujourd'hui criant. L'histoire de l'immigration chinoise en France remonte au début du XX<sup>ème</sup> siècle : les Chinois qui travaillent pour les alliés durant la Première Guerre Mondiale, restèrent en France et s'installèrent dans le 3<sup>e</sup> arrondissement au cœur du

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

quartier Arts et Métiers du côté de la rue Volta et de la rue au Maire. Ce quartier constitue alors le plus ancien lieu d'implantation commerciale chinoise, quartier d'artisans et de commerçants grossistes dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. C'est pour réparer cet oubli mémoriel que dès le lendemain de notre élection, nous avons commencé à travailler activement avec les associations concernées à travers le CRAAF que citait Monsieur le Maire auparavant, donc le Conseil Représentatif des Associations Asiatiques de France et son Président Jacques SUN que je tiens également à saluer ce soir. Plusieurs réunions de travail ont ainsi été organisées avec elle pour discuter du type d'hommage qu'elle souhaitait rendre à cette communauté. L'apposition d'une plaque a ainsi été retenue, le texte de la plaque, la traduction en chinois, le lieu où la poser. Nous avons présenté le 11 février dernier ce projet de plaque à la Commission de dénomination des voies, places, espaces verts, équipements municipaux et hommages publics de la Ville de Paris, présidée par Laurence PATRICE, qui a validé le principe de cette place. Le CRAAF a alors proposé un texte qui illustre les liens historiques et l'amitié qui unissent la communauté chinoise et Paris Centre. A ce stade, deux lieux ont été identifiés par les associations: le premier sur l'immeuble du 50 rue de Turbigo, le second sur le plan aveugle du mur du 30 rue au Maire. L'accord doit encore être demandé aux propriétaires. Le texte en français et en chinois serait le suivant – même s'il pourra encore être modifié à la marge si besoin est :

*« En 1919, s'est constituée dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris la première communauté chinoise, composée d'artisans, de boutiquiers, de grossistes, d'ouvriers. Elle s'est enracinée et participe depuis cette époque au rayonnement culturel et au dynamisme de Paris Centre. »*

Mes chers collègues je vous propose de voter ce soir cette délibération, actant le principe d'une plaque commémorative à la communauté chinoise à l'une des deux adresses mentionnées sous réserve de l'accord des propriétaires. Une plaque dont la dépense est estimée à 2 000 € imputés sur le budget d'investissement de la Mairie de Paris Centre, puisqu'elle est à notre initiative. Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Avant de le mettre au vote, je tiens à souligner qu'un vœu était à l'initiative de Pacôme RUPIN (je ne sais pas s'il nous a rejoint). Nous l'avons eu en

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

ligne et je crois qu'il retirera son vœu, mais il le présentera peut-être lui-même. Nous sommes déjà au-delà du vœu, puisque nous sommes déjà en phase de mise en œuvre. Par cette délibération, nous ferons de ce vœu une réalisation. Il n'avait pas connaissance de tout ce travail engagé. Je remercie vraiment Yohann pour avoir fait avancer ce dossier et je vous propose de le mettre aux voix.

### **Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Pour préciser : j'ai effectivement échangé avec Pacôme RUPIN. Ce n'est pas à moi de le dire, mais il a bien conscience qu'il y a cette délibération et je crois comprendre qu'il souhaite retirer son vœu, mais ce sera évidemment à lui de le préciser.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Avant de voter, j'en profite pour rappeler que Pacôme RUPIN nous rejoint en cours de Conseil. Il nous a prévenus : il est excusé. Christelle TORIELLO fera sans doute de même, mais elle a donné en attendant pouvoir à Julien ROUET. J'ai omis de demander si d'autres élus détenaient des pouvoirs ce soir. Est-ce que c'est le cas ? Non.

Hormis ce pouvoir, nous allons pouvoir voter sur cette première délibération en propre. Qui vote contre ? Qui s'abstient ou ne prend pas part au vote ? Cette belle délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **PC 2021 10 - Adoption de la charte des Conseils de quartier de Paris Centre**

### **PC 2021 DDCT 29 - Modification de la fixation des périmètres et des noms des Conseils de quartier de Paris centre**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons ce Conseil avec deux délibérations. Je propose, si vous en êtes d'accord et s'il n'y a pas de votes dissociés (sinon, nous les dissociérons), deux délibérations qui concernent les Conseils de quartier de Paris Centre, les futurs nouveaux Conseils de quartier de Paris Centre, puisque nous arrivons au terme d'un travail important qui a été mené au cours de ces derniers mois. Un travail important et surtout historique, puisque nous sommes les seuls à Paris, comme souvent avec Paris Centre, à modifier de manière substantielle les contours de nos Conseils de quartier, à les réinventer à la fois sous l'angle de leur charte (puisque

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

les chartes des différents arrondissements étaient différentes) et de la fixation des périmètres et des noms des Conseils de quartier de Paris Centre. Vous savez l'importance qu'ont ces Conseils de quartier dans la démocratie locale, dans la place et la forme que nous souhaitons leur donner au sein de notre secteur. Mais c'était un travail extrêmement important et long et nous nous étions engagés au moment du lancement de cette concertation en octobre dernier à aboutir au bout de six mois à une nouvelle géographie, à un nouveau fonctionnement des Conseils. Nous avons tenu ces engagements et je voudrais en remercier tout d'abord Boris JAMET-FOURNIER qui est en charge de ce sujet et qui a piloté ce travail minutieux. Il a été accompagné de Dorine BREGMAN et de Jimmy BERTHE qui sont référents des Conseils de quartier. Je voudrais également remercier l'ensemble de la Mairie et de mon cabinet, mais tout particulièrement Hortense GEORGANDELIS. Elle accompagne les Conseils de quartier, c'est sa vocation ; c'est une passion. Elle le fait depuis de nombreuses années déjà avec énormément d'enthousiasme, avec énormément d'engagement. Cela lui a valu de longues soirées et des week-ends à travailler sur cette nouvelle géographie et je voudrais la remercier ce soir.

Et je voudrais évidemment et peut-être d'abord, remercier l'ensemble des membres de Conseils de quartier et tous les habitants qui ont pris part à ce travail, qui se sont engagés, qui ont débattu, qui ont confronté leurs volontés, leurs opinions, qui se sont convaincus les uns, les unes, les autres. Je voudrais dire solennellement à quel point j'ai confiance dans la nouvelle géographie, les nouvelles règles que les Conseils de quartier se sont donnés et que je souhaiterais que nous entérinions ce soir. J'ai énormément de confiance dans la manière dont nous allons nous appuyer pour concevoir ensemble toutes nos politiques publiques locales.

Je cède la parole à Boris JAMET-FOURNIER pour présenter le résultat de ces travaux et les délibérations.

### **Boris JAMET-FOURNIER**

Merci infiniment Monsieur le Maire. Je veux aussi commencer rapidement par quelques remerciements, bien sûr, parce que cette charte est vraiment le fruit du travail, d'une consultation (qui a été réalisée dès avant le regroupement d'ailleurs des quatre arrondissements de Paris Centre) et puis d'un gros travail que nous avons mené sur plusieurs mois à la fin de 2020 et au début de 2021, suite au regroupement. Vraiment, je veux remercier toutes les participantes et tous les participants qui ont œuvré dans un contexte difficile par visioconférence, avec les

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

contraintes sanitaires évidemment, dans un contexte où faire naître des idées, pousser ses points de vue, faire des retours d'expériences n'est pas toujours facile. Pour cela, qu'ils en soient doublement remerciés. Certains et certaines se sont d'ailleurs beaucoup impliqués en proposant des textes. Elles se reconnaîtront. Je veux vraiment les remercier du fond du cœur. Je veux également remercier évidemment les autres personnes, les services, le prestataire, le cabinet et le formidable Jimmy BERTHE et la fantastique Dorine BREGMAN avec lesquels j'ai eu grand plaisir à travailler sur ce sujet.

Je suis désolé, les remerciements ressemblent un peu à la Cérémonie des Césars. Mais, du coup, puisque cela a des airs de Cérémonie des Césars, développons un propos politique. Nous avons donc eu sept ateliers, un atelier de présentation et un atelier de conclusion, des votes en ligne pour déterminer les points qui n'étaient pas consensuels à la fin de ces ateliers. Nous avons donc une charte qui est l'aboutissement de mois de travail, de plusieurs mois d'attente. Je comprends, je ressens, je partage, la frustration qui a pu être celle des membres des Conseils de quartier de ne pas pouvoir avoir un fonctionnement normal pendant ces mois-là. Cette charte est le début d'un travail en commun que nous avons attendu. J'ai hâte que les Conseils de quartier soient sur pied.

Et donc, que dit cette charte ? Le premier point à retenir est qu'elle met les Conseils de quartier en situation de conduire des projets. Les projets sont nombreux à Paris Centre. Le budget participatif a été l'occasion de le confirmer. D'ailleurs, de nombreux projets sont issus des Conseils de quartier et je veux les féliciter pour cela. Mais les Conseils de quartier sont là pour faire des choses, pour mener des projets concrets. Évidemment, cela nécessite des moyens, des informations, un lien avec la Mairie de qualité, de confiance, une écoute de la Mairie et je sais qu'elle est là. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle il était utile de réduire le nombre de Conseils de quartier (qui étaient de 15 si nous additionnons ceux des anciens arrondissements). Pour avoir ce travail en commun, cette écoute, cette relation de confiance, il était évidemment utile que nous puissions avoir un nombre de Conseils de quartier inférieur. Les moyens pour mener les projets sont aussi de l'argent. Donc, la dotation qui est fixée dans cette charte est celle de la Ville, savoir 8 200 € en investissement et 3 300 € en fonctionnement par année non reportable (sauf quelques cas très particuliers). Je tiens à souligner cela pour montrer l'urgence à agir, c'est-à-dire que l'idée est vraiment de dire que nous menons des projets, nous avons de l'argent en investissement sur l'année pour le faire : nous les menons et la Mairie est en soutien. Évidemment, la coordination des Conseils de quartier, évidemment, les

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

élus référents, sont en soutien pour mener ces projets. L'action est vraiment le cœur de cette charte.

D'autres points sont importants: organiser une gouvernance qui soit à la fois saine et efficace, que ce soit en interne pour avancer le plus vite possible, et avec la Mairie. La gouvernance, c'est, globalement, une équipe d'animation avec une co-présidente et un co-président, la parité (élément très important). Cette co-présidence établit une feuille de route qui organise au moins six réunions par an. Il peut également y avoir des réunions publiques thématiques avec la Mairie. Cette gouvernance est au cœur de la charte.

Encore deux points: l'ouverture au maximum. Nous avons un point très important: un premier collège est ouvert à tous les habitants et toutes les habitantes, tous les usagers, toutes les usagères qui le souhaitent, qui s'inscrivent et un deuxième collège s'adresse aux institutions aux commerçants, aux commerçantes et d'un commun accord entre le Conseil de quartier et la Mairie. Cette ouverture passe aussi par les liens entre les différents Conseils de quartier, qui sont poussés par cette charte et aussi des liens avec les autres instances de démocratie locale également poussés par la charte.

J'en termine en disant que la charte veille aussi à ce que la pertinence des Conseils de quartier soit maximale par rapport à leur territoire et à leur population. C'est ce qui a présidé au choix de cette géographie. Il y a l'introduction d'un tirage au sort pour que les Conseils de quartier soient aussi représentatifs que possible.

Et, j'en termine sur ce point: une grande campagne de recrutement aura lieu dans les prochaines semaines à laquelle tous les élus et toutes les élues pourront participer pour que nous ayons des Conseils de quartier aussi garnis, aussi motivés et aussi actifs que possible dans les prochaines années.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, chers collègues, à bien vouloir voter cette délibération.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Boris. C'était, je pense, la délibération 2021-10 je crois. J'avais proposé que nous les regroupions, mais nous ne sommes pas obligés. Nous n'avons pas parlé de la géographie. Je veux bien redonner la parole à Boris, pour parler de la géographie. Je dois dire que je n'ai pas participé, contrairement à vous, à ces ateliers ou très peu. Je suis très impressionné par la géographie qui va être présentée puisqu'elle répond au moins à l'un des objectifs importants qui était de nous aider à créer Paris Centre. Je crois que les nouveaux Conseils de quartier le

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

font, puisqu'ils ont, à l'exception de l'un qui consolide un quartier très important autour de la Mairie de Paris Centre, tous enjambé les frontières de nos arrondissements en regroupant des Conseils de quartier qui étaient situés de part et d'autre des limites de chaque arrondissements. Je crois que c'est vraiment clé pour arriver à penser ensemble le futur de Paris Centre et à s'affranchir de ces frontières. Je crois que cela est le cas avec de très beaux mélanges du 1<sup>er</sup> et du 4<sup>e</sup> arrondissement, du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup>, du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup>, du 3<sup>e</sup> et du 4<sup>e</sup>. J'ai noté tous ces couples qui vont nous permettre justement de dépasser des clivages qui sont parfois des frontières géographiques importantes et dans la nouvelle circulation de Paris Centre, ce sera extrêmement important aussi et une force de frappe bien sûr magnifique, comme ce grand Conseil de quartier le long de la Seine.

Pardon, j'ai déjà donné plusieurs éléments sur le contenu de la délibération, mais je propose, Boris, que tu continues et sauf à ce qu'il y ait des votes dissociés, cela permettra à ceux qui le souhaitent d'intervenir sur l'ensemble de ce travail sur les Conseils de quartier, avec la délibération DDCT 29 également.

**Boris JAMET-FOURNIER, Adjoint au Maire de Paris Centre** Je peux dire un mot de la géographie vraiment rapidement. Effectivement, c'est exactement cela : l'un des critères très importants était d'enjamber les arrondissements préexistants. Mais il y avait aussi d'autres choses : avoir des quartiers qui soient représentatifs de la vie telle qu'elle est, avoir un regard en respect pour l'histoire, pour l'urbanisme, mais aussi pour la sociologie des quartiers et c'est cela que nous avons vraiment eu à cœur de prendre en compte. Un élément est aussi important : la démographie. L'idée était de pouvoir avoir des quartiers équilibrés en termes de nombre d'habitantes et d'habitants qui sont représentés dans ces quartiers. C'est la raison pour laquelle dans la géographie proposée, se trouve un très grand quartier ouest, parce que la densité de population est un peu moins élevée. Nous avons donc des quartiers globalement équilibrés en termes de nombre d'habitantes et d'habitants et plus proches de ce qu'est la moyenne parisienne en termes de nombre d'habitantes et d'habitants d'un périmètre de Conseil de quartier qui est autour de 25 000 habitantes et habitants. Voilà ce que nous avons essayé de faire, également en réduisant le nombre des Conseils de quartier. Je l'ai dit : cela se justifie pour un certain nombre de raisons. Il s'agit d'une belle géographie, me semble-t-il, pour ce futur fonctionnement. Je ne sais pas si nous donnons les détails rue par rue. Ce pourrait être un petit peu fastidieux et les détails sont publics.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je crois qu'il y en a au moins une de la part de Jacques BOUTAULT. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Vous pouvez utiliser le *tchat* et vous signaler par tous les moyens possibles. Je passe la parole à Jacques BOUTAULT.

### **Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais intervenir sur la DDCT 29 et sur la charte des Conseils de quartier telle qu'elle nous est présentée pour remercier d'abord Boris JAMET-FOURNIER et toute son équipe pour le travail fourni et toutes les citoyennes et les citoyens de Paris Centre impliqués dans ce travail depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de janvier.

Mon intervention portait non pas à proprement parlé sur le contenu de la charte dans un premier temps, mais plutôt sur le mode de délibération sur le contenu de la charte. Nous regrettons que ce document ait été – vous l'avez dit Monsieur le Maire – inscrit à l'ordre du jour relativement tardivement. De plus, ayant personnellement des difficultés à accéder aux documents, je n'ai pu la lire que très tardivement, mais, y compris en l'ayant inscrite à l'ordre du jour le 23, il s'agit d'un document important sur lequel j'aurais souhaité que nous puissions avoir un temps de débat plus long pour avoir notamment la possibilité de déposer des amendements. Il est tout à fait légitime que des élus, sur un texte qui leur est soumis, même élaboré par des citoyennes et des citoyens, puissent en débattre largement et l'amender éventuellement, ce que nous n'avons pas eu le temps de faire.

Par ailleurs, il est inscrit dans la charte elle-même que « *la charte des Conseils de quartier fait l'objet d'une adoption après consultation des Conseils de quartier en place* ». Or, j'ai assisté à la dernière réunion des Conseils de quartier qui s'est tenue, réunion conclusive ou de conclusion. Au cours de cette réunion, effectivement, des arbitrages du Maire ont été rendus, puisqu'il existait un débat sur : les Conseils de quartier peuvent-ils ou pas déposer des vœux en Conseil d'arrondissement ou de secteur ? Nous, écologistes, étions pour ; la majorité était contre ; cela n'a donc pas été retenue. Nous le regrettons pour la démocratie. Mais l'arbitrage a été rendu ; nous en prenons acte. Néanmoins, trois autres arbitrages ont été rendus sur un texte qui ensuite n'a pas été soumis de nouveau *in extenso* ainsi amendé aux personnes qui avaient travaillé dessus. Pour cette deuxième raison donc – et c'est là mon intervention – ne souhaitant pas m'opposer à un

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

texte et encore une fois, j'ai eu le temps de la lire, la charte en elle-même n'est pas mauvais (mais elle pourrait être encore améliorée), il serait que nous prenions plus de temps et pour cela je vous propose que cette délibération soit retirée de l'ordre du jour et inscrite dans notre séance suivante.

Nous pouvons laisser inscrite la DDCT 29 qui est un autre sujet, mais sur la charte elle-même, je pense qu'il serait plus sage de la soustraire de l'ordre du jour et de la réinscrire après que nous ayons pu prendre le temps de débat, dans nos groupes respectifs, au sein de la majorité, puis, en Conseil de secteur.

Concernant la DDTC 29, je ne reviendrai pas sur le sujet ; nous n'allons pas voter contre. Nous voterons pour cette délibération, même si nous ne partageons pas les propositions de périmètres, puisque ces périmètres nous paraissent trop larges. Nous aurions préféré non pas conserver les 15 Conseils de quartier préexistants dans les quatre arrondissements, ce qui sans doute n'est pas raisonnable, mais au moins aboutir à une sectorisation moins large pour avoir des Conseils de quartier plus petits, plus efficaces, plus agiles, plus fonctionnels avec des possibilités pour les habitantes et habitants de s'exprimer plus facilement.

Sur la charte elle-même, nous demandons son retrait ou alors le groupe écologiste fera NPPV – ne participera pas au vote. Je vous remercie de votre attention.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci pour cette intervention. Je vais laisser Boris répondre, mais il y a tout de même une urgence à examiner et à voter ces délibérations : ce sont celles qui permettent aux Conseils de quartier dans leur nouvelle composition d'enfin commencer leur travail. Comme je le disais en préambule, nous avons pour engagement de se donner suffisamment de temps mais aussi un délai précis afin qu'ils puissent travailler avant l'été. Je souhaitais qu'ils puissent commencer leur travail avec cette nouvelle charte et cette nouvelle géographie avant l'été. Je prends acte, mais je trouve heureux que nous puissions voter ces deux délibérations en même temps justement.

Sur la manière dont le processus a été mené et a conduit à ces conclusions, hormis le point des vœux qui a été largement débattu sous forme de vœux à ce Conseil et d'autres délibérations à ce Conseil, je vais juste donner la parole à Boris pour répondre à cette intervention et s'il n'y en a pas d'autres, nous passerons au vote.

### **Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller délégué de Paris Centre**

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Je vais être très rapide pour dire que j'entends le point de vue. Cela dit, effectivement, ce texte a été élaboré avec les membres des Conseils de quartier et les non-membres des Conseils de quartier qui étaient intéressés par cette démarche et par les sujets, qui voulaient s'en saisir et que nous espérons bien voir dans la pratique des Conseils de quartier maintenant que nous allons pouvoir entrer dans le vif du sujet. Cette charte a fait, avec beaucoup d'ateliers, l'objet d'une délibération très fine avec les habitants et les habitantes, y compris en soumettant de nouveau, une fois que nous avons abouti à un texte la concertation, puis les votes sur les points qui ne faisaient pas consensus avec une nouvelle soumission à l'ensemble des participants et des participantes à la concertation pour des remarques éventuelles et la prise en compte de ces remarques. Ce temps de concertation semble assez large pour que nous passions désormais au vote et à l'action.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Et je précise que se trouve dans la charte une clause de modification et loin de nous l'idée de ne pas réévaluer s'il y a besoin, mais il est important que les Conseils de quartier puissent entrer en action. J'ai déjà eu l'occasion de le dire sur ce sujet : il sera toujours temps de réviser un point ou un autre. Il sera toujours temps de le réviser à l'aune de ce nouveau fonctionnement.

### **Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Je ne veux pas reprendre la parole, mais j'entends cette remarque Monsieur le Maire et je vous en remercie, cela fait preuve d'ouverture. Simplement, j'aurais souhaité un petit peu plus de temps sur un vote sur le texte final, de la part de l'ensemble des Conseils de quartier et une discussion plus approfondie entre nous. Depuis le mois d'octobre jusqu'en janvier puis mars, nous avons pris beaucoup de temps, donc, prenons encore un tout petit peu de temps pour parvenir à quelque chose qui fasse plus consensus. Cela aurait été une bonne pratique, mais j'entends vos arguments également.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je comprends, mais je propose que nous nous donnions le temps de voir comment cela fonctionne ainsi. Et ensuite, nous pouvons nous revoir, au moins à mi-mandature et avant si besoin.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Je salue Christel TORIELLO qui est arrivée. J'ai oublié de le faire. Elle est arrivée au moins depuis le début de cette discussion, ce qui lui permet de participer directement au vote et pas sous la forme d'un pouvoir.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Je prends cela pour un non. Je vous propose que nous distinguons pour le vote ces deux votes qui peuvent être distincts.

Je propose de mettre aux voix d'abord la délibération PC 2021-10 qui concerne l'adoption de la charte des Conseils de quartier de Paris Centre. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des abstentions ou des non-prises de part au vote ? Je vous rappelle que s'il y a un vote contre, une abstention, il faut l'exprimer dans le *tchat*. Nous pouvons le dire à l'oral aussi. Y a-t-il d'autres NPPV à part les cinq membres d'EELV ?

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération PC 2021 10 est adoptée à l'unanimité, moins 5 NPPV (J.P. Maurel, J. Boutault, C. Faugeron, R. Rémy-Leleu, A. Bouri)*

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous passons au vote de la délibération jumelle, si je puis dire, la 2021 DDCT 29 qui fixe les périmètres et les noms des Conseils de quartier de Paris Centre. Qui vote contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des votes NPPV ? Il n'y en a pas pour cette délibération et donc je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération PC 2021 DDCT 29 est adoptée à l'unanimité.*

.

## **PROJETS DE DÉLIBÉRATION POUR AVIS**

### **2021 DAC 20 - Subvention (18 000 euros) et convention avec l'Association pour le Développement de la Danse à Paris (Paris Centre) pour soutenir son projet d'investissement**

#### **Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Bonjour à tous et à toutes. Chers collègues. Il s'agit dans cette délibération d'une subvention pour l'Association le développement de la danse à Paris Centre. Cette association a été créée en 2001. Elle est dirigée par

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Christophe MARTIN et présidée par Jean-Noël LE CHAPELAIN. Elle est située dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, rue Geoffroy-l'ASNIER. C'est une association très active : elle produit et organise des spectacles, des manifestations, des événements. Elle s'occupe de l'accueil et l'accompagnement d'artistes en résidence ; elle organise des ateliers, des cours, des stages de formation. Elle accompagne également des projets artistiques engageant des personnes en situation de handicap avec des ateliers réguliers, des rencontres, des spectacles en diffusion. Elle est subventionnée par la Ville de Paris depuis sa création au titre d'abord du festival Faits Divers que vous connaissez je pense presque tous, parce qu'il s'agit d'au moins 12 lieux de diffusion dans Paris. Il doit y avoir 34 représentations, au Carreau du Temple, au Théâtre de la Ville, à l'Institut Culturel Suisse. Pas cette année évidemment, malheureusement, comme chacun sait, pour les raisons que nous regrettons tous.

Cette année, en 2021, et c'est l'objet de cette subvention, elle se propose pour pouvoir avoir des activités hors-ses-murs, en plein air, d'acquérir un plancher de danse, d'extérieur, démontable et transportable d'une dimension de 12 mètres par 10. Ce plancher serait muni d'un accès pour personne à mobilité réduite, équipé d'un tapis polyvalent, tout un système de lumière. Ce plancher pourra accueillir des cours amateurs et professionnels en journée, des spectacles en soirée, permettre aux Parisiens et Parisiennes de découvrir dehors toutes les danses, à travers des stages d'initiation le week-end. L'association travaille également à une programmation spécifique de propositions éventuellement aussi pour les cours d'écoles parisiennes, dans des bâtiments patrimoniaux, des bibliothèques et ou encore sur les quais de la Seine. Ce plancher permettrait évidemment de répondre à la crise sanitaire actuelle, mais pas seulement, puisque nous avons très envie de faire en sorte que l'art sorte dans la rue. C'est une très bonne idée et cela tombe très bien je pense. Cet investissement permettra d'expérimenter dans la proximité souhaitée, dans le cadre de la Ville du quart d'heure. Ce sont des croisements de pratiques professionnelles et amateurs dans l'espace public. Afin de permettre à cette association le développement de la danse à Paris, de financer cette dépense, je vous propose de lui accorder cette subvention qui est de 18.000 €.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Benoîte. La possibilité de sortir, de déployer l'art sur la scène publique, est exactement la voie que nous voulons prendre et qui est particulièrement de circonstance. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention,

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

des questions ? Nous connaissons très bien en effet cette association. Je vous propose que nous passions au vote et nous saluons l'arrivée de Pacôme RUPIN qui nous a rejoint. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2021 DAC 177 - Subventions (61.000 euros) aux associations Génie de la Bastille (11<sup>e</sup>), Lézarts de la Bièvre (13<sup>e</sup>), Les 4 Arts- Paris Centre et Atelier des artistes en Exil et signature d'une convention**

#### **Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci. Nous restons aussi dans les subventions pour les associations culturelles parisiennes. Il y en a toujours, c'est évident, mais il va y en avoir d'autant plus du fait du contexte. Cette délibération concerne quatre associations culturelles qui œuvrent dans le domaine des arts visuels. Il y en a deux dans le centre, mais je vais tout de même citer les autres : le Génie de la Bastille dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, Lézarts de la Bièvre dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, Les 4 Arts dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, Les Ateliers des artistes en exil. Les deux dernières sont celles qui nous concernent directement.

Pour Les 4 Arts à Paris Centre, la subvention est de 4.000 euros et pour Les Ateliers des artistes en exil, la subvention est de 45.000 euros dont 25.000 euros au titre de la promotion des cultures étrangères.

J'en profite pour présenter les associations. L'association Les 4 Arts s'est construite en 1996 autour d'un collectif d'artistes du 4<sup>e</sup> arrondissement ayant pour objectif de promouvoir l'art au travers de formations d'ateliers, de publications, de conférences et surtout d'expositions. Elle est dirigée par des très bonnes artistes de renom : Bénédicte GERIN et Yona GRANDJEAN notamment. L'association organise des expositions et des échanges avec des groupes d'artistes d'autres villes européennes. Les artistes partenaires dans ces villes étrangères et les artistes de l'association 4 Arts s'invitent mutuellement pour exposer et cela nous donne de très belles expositions, telle que celle que vous connaissez certainement : la biennale européenne des Blancs Manteaux à la Halle des Blancs Manteaux. La biennale de 2020 n'a pas pu avoir lieu, mais les artistes des 4 Arts ont pu exposer à Vienne en Autriche. Cette année en revanche la biennale aura lieu, si tout va bien, d'abord au printemps. Là, cela ne pourrait être qu'en mai maintenant : je ne sais pas comment cela va pouvoir se dérouler. Au printemps, ce

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

serait la première avec les 17 artistes de l'association 4 Arts et ensuite, en octobre, avec, toujours à la Halle des Blancs Manteaux, avec les œuvres des artistes peintres et plasticiens lituaniens, car dans le cadre de ces échanges, les uns et les autres se reçoivent. Avec la Lituanie, je crois que l'échange et le lien se développent depuis déjà un certain nombre d'années. L'association prévoit également de poursuivre ces échanges avec les associations d'artistes basées à l'étranger, notamment en Roumanie, en Hongrie, en Allemagne et de développer également des visites d'ateliers et des conférences.

Afin d'accompagner la reprise de cette association qui contribue à la promotion des artistes et à l'animation de notre secteur, je vous proposerais de voter en sa faveur ainsi que – et c'est la deuxième subvention qui est un peu plus élevée – pour l'Ateliers des Artistes en Exil qui est installée actuellement rue d'Aboukir avec Emmaüs, qui restera encore deux ans ou trois ans (puisqu'Emmaüs ne va pas partir tout de suite). Cette association a pour mission non seulement de repérer les artistes exilés sur le territoire européen, mais également bien entendu, de les accompagner dans leur démarche d'intégration sociale et surtout dans leur projet artistique jusqu'à leur professionnalisation. L'association souhaite poursuivre l'organisation des ateliers de pratiques artistiques dirigés par des artistes professionnels français ou en exil, monter un dispositif innovant qui combine l'apprentissage du français avec l'acquisition de connaissances artistiques, développer des cours hebdomadaires de théâtre, de chant, de musique, en français, et mettre en place des actions artistiques avec la collaboration des associations Emmaüs Solidarité et Aurore. Il s'agit d'attribuer à cette association une subvention de 45.000 €, dont 25.000 € au titre de la promotion des cultures étrangères.

Je vous prie de bien vouloir voter ces deux subventions.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Benoîte. Nous avons hâte de retrouver la biennale et quant à l'Atelier des Artistes en Exil, nous allons en parler de nouveau dans quelques délibérations. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je vous propose de mettre aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **2021 DAC 288 - Subvention (3.000 euros) à l'association Pianestival (Paris Centre)**

#### **Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Cela m'a donné l'occasion de découvrir une association que je ne connaissais pas. Il s'agit de l'association Pianestival, que vous devez connaître dans le 4<sup>e</sup>. L'association organise un festival qui s'appelle Les Amateurs Virtuoses. Cela permet à des pianistes amateurs d'exception, lauréats de concours internationaux, de se produire en récital, régulièrement à Paris, en région et à l'étranger. Ce festival permet de découvrir des artistes non professionnels en dépit d'un grand talent hors du commun et leur offre l'occasion de rencontrer d'autres instrumentistes *via* le répertoire de musique de chambre. Cette année, deux éditions sont organisées à Paris et à l'étranger. Cela avait été préparé pour la saison 2020 et cela n'a pas pu être organisé. Il s'agissait d'un festival à Bakou au mois de juin. En 2021, les organisateurs ont bien l'intention, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, de réaliser ce festival qui serait placé sous le parrainage d'Erik Orsenna et qui accueillerait du 1<sup>er</sup> au 6 juin au théâtre du Châtelet, 18 pianistes amateurs virtuoses ainsi que six grands pianistes professionnels: Lise de la SALLE, Frank BRALEY, Arthur ANCELLE, Ludmila BERLINSKAYA, Claire-Marie Le GUAY et Anne QUEFFELEC pour des Masters Classes quotidiennes. Le concert de clôture aurait lieu à la Cité de la musique le 6 juin. Pour la première fois, l'association souhaite organiser un concert off spécialement dédié à des jeunes en cycle 3 de conservatoire, le 1<sup>er</sup> juin 2021 après appel à candidature. L'information de cet appel à candidatures a été diffusée à tous les conservatoires parisiens et j'espère le nôtre, le Conservatoire Mozart. Afin de permettre à l'association Pianestival de poursuivre ses activités et de réaliser celles que je viens d'évoquer en direction des musiciens amateurs, je vous invite à voter cette subvention de 3.000 €.

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Benoîte. Il y a beaucoup de mélomanes dans notre Conseil et dans notre secteur également. Est-ce que je peux mettre aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **2021 DAC 495 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Delphine Lévy au Musée Carnavalet-Histoire de Paris, 16 rue des Francs Bourgeois à Paris 3<sup>e</sup>**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je voudrais simplement dire un mot. J'ai eu l'occasion de m'exprimer au dernier Conseil de Paris et de rappeler le souvenir de Delphine LEVY, de lui rendre un hommage. Elle était la créatrice, l'instigatrice, la préfiguratrice et la première Directrice de Paris Musées, à sa création en 2013, Paris Musées réunit les 14 musées de la Ville de Paris, dont quatre qui se situent à Paris Centre : le musée Carnavalet, la crypte archéologique de la Ville de Paris à l'Île de la Cité, le musée Cognacq-Jay et la Maison de Victor Hugo sur la place des Vosges (l'autre se trouve à Guernesey et dépend de la même direction). Sur chacun de ces projets, j'ai eu l'occasion de visiter tous ces établissements et plus d'une fois avec Delphine LEVY. Elle avait une passion, une attention minutieuse à chacun d'entre eux. Je sais évidemment combien la réouverture qui s'annonce grandiose du Musée Carnavalet lui tenait à cœur, aussi bien que les travaux de la Maison Victor Hugo. D'autres campagnes de travaux ont concerné l'extension et l'approfondissement de la crypte archéologique ou encore ce petit bijou qu'est le musée Cognacq-Jay. Delphine Levy avait suivi, conçu, des stratégies d'élargissement du public et c'est ce qu'elle a porté pour tout Paris Musées avec un rayonnement international de nos musées qui s'est développé considérablement, la numérisation des collections qui est une énorme affaire en réalité et l'ouverture au public gratuitement de la consultation de tous ces documents. C'est vraiment extraordinaire : depuis un an, vous pouvez consulter, utiliser, télécharger l'ensemble des documents et des œuvres d'art de nos musées. C'est vraiment remarquable. Évidemment que nous aurons à cœur de l'honorer encore et que nous penserons à elle lorsque ces magnifiques musées vont rouvrir. Nous sommes au moins deux ici à être au Conseil d'administration de Paris Musées avec Aurélien VERON. Nous lui rendrons aussi hommage dans cette arène -là. Mais je passe la parole à Yohann ROSZÉWITCH pour présenter la délibération.

#### **Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce n'est pas sans émotion que je vous présente ce soir cette délibération en hommage à Delphine LEVY qui nous a quittés le 13 juillet dernier. Je n'ai pas eu la chance de connaître personnellement Delphine LEVY, mais je peux vous dire que depuis le début de mon mandat, au fil de mes visites et de mes rencontres, les éloges qui la concernent sont unanimes

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

et les regrets de sa disparition d'autant plus grands. Je sais que sa disparition a laissé un grand vide à toutes celles et tous ceux qui l'ont connue.

Pour celles et ceux qui n'ont pas connu Delphine LEVY, je souhaite ce soir vous rappeler quelques moments forts de sa vie et de la vie culturelle de Paris à laquelle elle restera fortement associée. Delphine LEVY, née à Suresnes le 4 juin 1969, a toujours vécu à Paris. Elle y a fait l'ensemble de ses études qui après l'université de Paris I Panthéon Sorbonne et Science Po, la conduiront à l'École Nationale d'Administration d'où elle sort en 1994. Elle a été conseillère technique dans les cabinets de la Secrétaire d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle, Nicole PERY, et de la Ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine AUBRY. En 2002, elle entre au cabinet du Maire de Paris Bertrand DELANOË, comme conseillère en charge des questions sociales, de la lutte contre l'exclusion avant de devenir en 2008 sa directrice adjointe de cabinet. En décembre 2009, elle amorce un tournant dans sa carrière en se voyant confier par le Maire une mission sur la modernisation des musées de la Ville de Paris. Son rapport remis en mai 2010 préconisait à la fois un plan de modernisation au service du rayonnement des musées et une réforme ambitieuse de leur gouvernance passant par le regroupement des 14 musées de la Ville au sein d'une agence. Conformément à ses recommandations sera créé en 2012 l'Établissement Public Municipal Paris Musées regroupant les musées de la Ville, ainsi que les services produisant les expositions et les publications des musées. Delphine LEVY assurera la préfiguration, puis la Direction Générale de Paris Musées, refusant régulièrement toute offre d'évolution professionnelle pour pouvoir poursuivre une mission de démocratisation d'accès à la culture qui la passionnait et qu'elle jugeait loin d'être encore achevée.

Durant ces sept années à la tête de Paris Musées, Delphine LEVY aura eu à cœur d'élargir toujours plus le rayonnement des musées de la Ville, comme le rappelait Monsieur le Maire en préalable, en poursuivant la politique de gratuité des collections permanentes avec un accent particulier mis sur l'ouverture au public les plus éloignés de la culture, l'utilisation volontariste des nouvelles technologies, pour offrir un accès le plus large possible aux collections et le développement de partenariats internationaux. Elle aura également veillé à préserver l'inestimable patrimoine des musées de la Ville en conduisant une très ambitieuse politique de rénovation des bâtiments dont témoignent les récentes ouvertures du Palais Galliera, de la Maison Victor Hugo et bientôt du Musée Carnavalet Histoire de Paris.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Il est proposé ce soir, *via* cette délibération de rendre hommage à la femme de culture et de dialogue qu'était Delphine LEVY et au travail qu'elle a accompli avec une détermination sans faille au service du rayonnement des musées de la Ville de Paris en faisant apposer une plaque commémorative au Musée Carnavalet Histoire de Paris dont le texte est le suivant :

*« Delphine LEVY, 1969-2020. Fondatrice puis Directrice Générale de Paris Musées a œuvré avec passion à la renaissance et au rayonnement des 14 musées de la Ville de Paris. Elle a mené à bien une ambitieuse politique de rénovation dont celle du Musée Carnavalet Histoire de Paris, de diffusion numérique des œuvres et de gratuité d'accès aux collections permanentes. La Ville de Paris lui rend hommage pour sa vision et son profond engagement au service d'une culture accessible à tous. »*

Je vous remercie de voter en faveur de cette délibération.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? NPPV ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2021 DAC 498 - Apposition de plaques commémoratives sur lieux d'arrestation de la rafle du 14 mai 1941**

#### **Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. C'est encore un vœu important que je souhaite évoquer ce soir avec vous par cette délibération, celui aux victimes de la rafle du 14 mai 1941, plus connue sous le nom de « rafle du billet vert ».

Quelques mots rapides sur cette rafle trop souvent oubliée des livres d'histoire. Le 13 mai 1941 à Paris, près de 6.500 hommes juifs étrangers reçoivent une convocation de couleur verte émanant de la police française, les intimant de se présenter dès le lendemain accompagné d'un proche muni d'une pièce d'identité dans divers centres de rassemblement pour examen de leur situation. Ils sont Polonais dans leur grande majorité, Tchèques ou apatrides et le 14 mai 1941, persuadés qu'il s'agit d'une simple formalité administrative, plus de la moitié d'entre eux se rend dans les centres indiqués sur la convocation, notamment à la

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

caserne des Minimes dans le 3<sup>e</sup> arrondissement et à la caserne Napoléon dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. Ils sont immédiatement mis en état d'arrestation, tandis que leur accompagnateur était chargé de leur rapporter leurs effets personnels.

La « rafle du billet vert » marque le début des arrestations massives en zone occupée. Elle conduira à l'internement de 3.710 juifs et précèdera de quelques mois les rafles de l'été 1942, dont celle plus connue du Vel'd'Hiv. Conduits à la gare d'Austerlitz en autobus, ils sont transférés le jour même en train vers les camps du Loiret à une centaine de kilomètres au sud de la capitale ; 1.700 d'entre eux sont internés à Pithiviers et 2.000 à Beaune-la-Rolande, surveillés par des gendarmes français où ils resteront pendant plus d'un an dans l'ignorance totale du sort qui leur est réservé. Le 8 mai 1942 plus de 300 d'entre eux sont transférés au camp de Royallieu à Compiègne, d'où ils sont déportés vers Auschwitz le 5 juin 1942. Les autres ne tardent pas à connaître le même sort : trois convois partiront directement vers Auschwitz, le 25 juin et 17 juillet 1942 de Pithiviers et le 28 juin de Beaune-la-Rolande.

Dans la gare d'Austerlitz par où tous ont transité, au gymnase Japy et à la caserne des Tourelles qui furent des points de rassemblement pour les arrestations, des plaques commémoratives évoquent déjà cette rafle du 14 mai 1941. Afin de compléter ce travail de mémoire à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la « rafle du billet vert » cette année, il est proposé d'apposer des plaques commémoratives sur chacun des autres lieux dont les adresses ont été identifiées : il y en a plusieurs. Pour Paris Centre, nous en avons identifiées deux : à la caserne des Minimes (12 rue de Béarn) et à la caserne Napoléon (4 rue de Lobau).

Je vous propose donc mes chers collègues de voter le principe de ces deux plaques à Paris Centre sous réserve de l'accord des propriétaires de ces deux adresses. Le texte des plaques serait le suivant :

*« A la mémoire des 3.710 hommes arrêtés lors de la « rafle du billet vert » le 14 mai 1941 par la police française sur ordre de l'occupant nazi. Nombre d'entre eux furent rassemblés en ce lieu, internés dans les camps du Loiret avant d'être déportés à Auschwitz pour le seul fait d'être nés juifs. »*

Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Yohann et merci d'avoir rappelé effectivement que la « rafle du billet vert » est beaucoup moins connue que la rafle du Vel'd'Hiv' et beaucoup

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

moins documentée, ce qui explique l'apposition d'une plaque tardive. Je pense que l'histoire n'a pas fini d'être écrite et je ne serai pas surpris que nous ayons de nouveaux lieux. Je vais demander à poursuivre ce travail d'investigation.

En attendant, je vous propose de voter d'ores et déjà l'apposition de ces plaques. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2021 DAC 693 - Avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public conclue avec la SAS Des Mots et des Arts pour La Tour Saint-Jacques (Paris Centre)**

#### **Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Nous passons au patrimoine. Monsieur le Maire, mes chers collègues. La Ville de Paris est propriétaire de la Tour Saint-Jacques dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, site remarquable de Paris Centre. La Ville de Paris a confié la gestion du site à la SAS des Mots et des Arts dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public en date du 7 avril 2017 afin d'y développer une activité de visites pendant les périodes estivales. Cette convention conclue pour un an était renouvelable trois fois. La convention d'autorisation temporaire du domaine public arrivera à échéance le 6 avril 2021. La Ville de Paris souhaite soutenir le projet d'exploitation des Mots et des Arts en lui consentant une prolongation de sa convention d'occupation d'une durée de huit mois à compter de la date d'échéance initiale, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Pour l'occupation de la Tour et l'exercice de ses activités, des Mots et des Arts verse pour information une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaires réalisé chaque année, soit 5%. Elle s'est toujours acquittée dans les délais du versement de cette redevance. En 2020, le contexte sanitaire et ses conséquences pour les lieux et activités culturelles parisiens ont obligé des Mots et des Arts à appliquer des mesures strictes pour l'accueil du public (restriction du nombre de visiteurs) et à annuler durant les mois de confinement ses ateliers de photographies.

Je vous invite mes chers collègues à voter pour cette délibération en attendant, je l'espère, de pouvoir bientôt remonter au sommet de la Tour Saint-Jacques pour des vues de Paris Centre assez inoubliables ou pour participer à l'une des nombreuses visites guidées organisées par des Mots et des Arts. Je vous conseille

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

en particulier celle consacrée aux fontaines de Paris Centre que nous avons eu la chance de suivre il y a quelques mois avec Monsieur le Maire.

Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Si vous n'êtes jamais montés en haut de la Tour Saint-Jacques, il faut absolument le faire, en effet. Je vous propose de mettre aux voix la DAC 693. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2021 DAE 84 - Marché couvert des Enfants Rouges (3<sup>e</sup>) – principe du renouvellement de la délégation de service public**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous allons aborder à présent un sujet totalement différent puisqu'il s'agit d'une délibération qui concerne les affaires économiques de la Ville et en particulier le marché couvert des Enfants Rouges, plus vieux marché parisien, un marché qui aurait très bien pu ne pas se poursuivre, sans une mobilisation des habitants et parmi eux, celui même qui les a entraînés et qui était un moment le Président de l'Association des défenseurs du marché des Enfants Rouges, qui vient de nous quitter et qui est bien connu pour tout à fait autre chose, Bertrand TAVERNIER. Je voulais parler de lui, puisqu'il nous a quittés il y a quelques jours. Grand cinéaste, habitant et amoureux de Paris Centre, qu'il a balayé depuis le 1<sup>er</sup> arrondissement jusqu'au 3<sup>e</sup>. Il a joué un rôle important dans un sujet dont il s'était emparé et qui était devenu un cheval de bataille de l'ancien Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement, Pierre AIDENBAUM qui avait été élu sur cette promesse de conserver le marché des Enfants Rouges et qu'il a tenue. Nous allons à présent discuter des conditions d'exploitation de ce marché des Enfants Rouges qui nous tient tant à cœur avec Dorine BREGMAN, à la fois comme Adjointe en charge des commerces et de l'artisanat de proximité, mais aussi comme grandeoureuse du marché des Enfants Rouges qui n'est pas très loin de chez elle.

#### **Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, cher Ariel. Mesdames et messieurs, chers collègues. Je remercie le Maire d'avoir finalement déjà dévoilé l'introduction que j'avais

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

l'intention de faire, mais je vais tout de même vous en retracer les différentes étapes.

Le marché couvert des Enfants Rouges est le plus ancien marché encore en activités à Paris. Il est créé en 1615 par une lettre patente du Roi Louis XIII. Il s'appelle alors le marché du marais du temple. La redevance annuelle à la recette du Domaine de Paris est de 3 écus. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, il prend son nom définitif en référence à l'Hôpital des Enfants de Dieu, installé sur le terrain voisin en 1534 à l'initiative de Marguerite de Navarre pour accueillir des orphelins dont l'uniforme était draps rouges. L'Hôpital est fermé au XVIII<sup>ème</sup> siècle, mais l'appellation du marché perdure.

Reprenons une grande page d'histoire de 1675 à 1912 : le marché des Enfants Rouges devient une propriété privée et en 1912 la famille qui en a hérité le vend à la Ville de Paris. Une observation d'architecture : les maisons basses qui surmontent le marché comme par exemple le bâtiment qui accueille aujourd'hui la librairie « Comme un roman », étaient caractéristiques de l'habitat populaire du quartier au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Je rappelle qu'il a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 1982. C'est donc un immeuble protégé par les dispositions du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais, le fameux PSMV, dans ce secteur sauvegardé.

Nous arrivons dans les années 90 où le projet de la Municipalité n'est autre que de transformer ce marché (qui avait d'ailleurs été abandonné à la vétusté) en parking. Une importante mobilisation citoyenne se met en place et joue un rôle non négligeable dans l'arrivée de la nouvelle équipe municipale en 1995, qui a pris en main la rénovation complète et, nous pouvons le dire aujourd'hui avec le recul, la véritable renaissance du marché des Enfants Rouges, pour notre plus grand bonheur aujourd'hui, nous, habitantes et habitants du quartier, mais au-delà, de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, ainsi que tous les touristes du monde entier, puisque ce marché aujourd'hui figure dans tous les guides touristiques sur la capitale.

J'avais effectivement prévu cet hommage à Bertrand TAVERNIER, dont je rappelle qu'il était un habitant de la rue du Perche et que nous fréquentions le même vidéoclub rue de Poitou. C'est dire à quel point nous sommes dans la proximité. Et, il est aussi intéressant de voir que sur une délibération aussi technique que le renouvellement d'une délégation de service public, nous pouvons aborder l'histoire de notre quartier. Je pense que c'est aussi le signe de notre identité à Paris Centre d'inscrire nos projets dans la modernité tout en étant en lien avec notre histoire.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Aujourd'hui, le marché des Enfants Rouges, c'est 17 commerçants de bouche et traiteurs qui fournissent l'ensemble du quartier (et bien au-delà) en produits frais, de qualité, ainsi qu'en cuisine de diverses spécialités, à emporter (évidemment en ce moment par ces temps de crise sanitaire) et à déguster sur place, nous l'espérons, à nouveau très bientôt, grâce à des aménagements successifs qui ont été réalisés par la société gestionnaire actuelle. Ce marché est géré dans le cadre d'un contrat de délégation du service public confié depuis le 1<sup>er</sup> mai 2005 à la société EGS. Après une première période allant jusqu'au 6 avril 2017, un nouveau contrat de 5 ans a été signé avec la même société. Ce contrat expirant le 6 avril 2022 dans un an (quasiment demain), au regard de cette échéance, il est proposé de lancer une consultation en vue de l'attribution d'une nouvelle délégation de service public.

La délégation comprend une surface de vente de 571 m<sup>2</sup> et s'étend également sur les 27 m<sup>2</sup> linéaire du trottoir de la rue de Bretagne qui borde le marché pour des emplacements de vente destinés à des commerçants dits « volants ».

Ce renouvellement est l'opportunité d'adjoindre des nouveautés dans les missions du délégataire. Je vais plutôt m'attacher à vous présenter ces nouveautés. Il s'agira pour le futur délégataire de favoriser l'implantation de commerçants en produits biologiques, de producteurs, de commerçants en circuit court, en particulier issus de la démarche des Parisculteurs. J'en profite pour saluer ma collègue Audrey PULVAR qui connaît bien cette démarche.

Il s'agira ensuite d'orienter et d'accompagner de façon stimulante et novatrice l'évolution du marché dans des pratiques de plus en plus respectueuses de l'environnement en accord avec les objectifs écologiques de la Ville. Cela passe notamment par la valorisation de façon encore augmentée du tri des déchets afin de faire du marché des Enfants Rouges un modèle de référence en matière d'optimisation, de la valorisation des déchets, notamment ceux issus de l'activité de restauration. Cela passe ensuite par le fait de prévoir un budget d'entretien cohérent avec la fréquentation du site qui a effectivement énormément augmenté ces dernières années, de prévoir des points plus techniques, comme la réfection des peintures de la clôture qui donne sur la rue aux Oiseaux et le ravalement des murs qui sont revêtus d'un enduit ciment dans les parties communes, enfin, de faire des propositions pour limiter l'accès des toilettes aux commerçants et à leur clientèle.

A ce stade, je voudrais juste faire une incise pour mentionner le projet en cours d'installation de bornes de collecte de déchets alimentaires à proximité du marché des Enfants Rouges destinées aux déchets alimentaires des habitantes et

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

des habitants du quartier. Mais, nous y reviendrons plus longuement à une autre occasion. C'est un projet que je porte avec mon collègue Jacques BOUTAULT au titre de nos délégations respectives qui correspond à la volonté de la Ville de Paris d'avancer rapidement sur ce sujet du tri des déchets alimentaires en conformité avec la récente directive européenne et la loi anti-gaspillage alimentaire. Plusieurs marchés couverts parisiens sont d'ores et déjà équipés de bornes de ce type. Le marché des Enfants Rouges est lui aussi concerné, alors même que la demande sociale des habitants de Paris Centre, en particulier du quartier Temple-Enfants Rouges, s'est déjà expérimentée en ce sens, comme j'ai pu l'expérimenter moi-même en étant que co-animatrice de ce quartier dans la précédente mandature. La collecte de ces bornes sera assurée quotidiennement par la même tournée qui collecte les déchets du marché des Enfants Rouges. Un important dispositif d'information des riverains sera mis en place, ainsi qu'un dispositif de communication et de sensibilisation des habitants concernés. Nous y reviendrons plus précisément avec mon collègue Jacques BOUTAULT à une autre occasion pour faire une communication plus complète et plus approfondie.

Pour conclure et pour en revenir à la présente délibération, il vous est donc proposé de mettre en œuvre une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une nouvelle convention de délégation de service public pour la gestion du marché couvert des Enfants Rouges dont la durée serait de cinq ans. Le présent projet de délibération a donc pour objet de vous soumettre pour approbation le principe de l'exploitation du service public du marché couvert des Enfants Rouges dans le cadre d'une convention de gestion déléguée et de donner un avis favorable pour autoriser la Maire de Paris à procéder à la publication d'un avis de concession et à accomplir tous les actes préparatoires à la conclusion de cette convention. Je vous remercie, mes chers collègues, de votre attention et de bien vouloir en délibérer.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Dorine et effectivement le marché des Enfants Rouges reste dans le nom du nouveau Conseil de quartier regroupé et c'est heureux. Je vous propose de voter sur la délibération.

### **Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris**

J'ai juste une remarque à faire, si vous le permettez.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Bien sûr. Aurélien VERON.

### **Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris**

Monsieur le Maire, chère Dorine. Je m'interroge juste sur l'état du pignon qui surplombe le marché des Enfants Rouges. Un filet protège des chutes de pierre, mais le mur à l'air très fissuré. Il serait regrettable qu'un morceau important passe outre le filet et tombe sur le marché des Enfants Rouges. Je ne sais pas si vous avez fait un audit ou demandé un avis. Merci.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je peux peut-être répondre très directement à Aurélie VERON. Je partage la même inquiétude et nous avons donc demandé encore récemment, au-delà du filet qui est posé déjà depuis un certain temps, à la DCPA (Direction de la Construction, du Patrimoine et de l'Architecture) de lancer un marché : elle vient de nous indiquer qu'elle lançait un marché d'études très rapidement pour la réfection de ce mur. Effectivement, je l'ai alertée sur le danger potentiel de ce mur pignon. Nous vous répondrons dès que j'aurais un peu plus d'informations sur le calendrier, mais l'étude ne devrait plus tarder. C'est effectivement un sujet de préoccupation.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention, d'explications de vote ? Non. Je vous propose donc de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2021 DASCO 09 - Collèges publics parisiens, centres scolaires en hôpital et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (2 787 euros), subventions d'équipement (76 350 euros), et subventions pour travaux (279 691 euros).**

### **Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs. Comme vous le savez, les établissements publics locaux d'enseignement peuvent recevoir tout au long de l'année des dotations complémentaires de fonctionnement qui sont destinées à assurer le financement des charges nouvelles ou exceptionnelles qui

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

n'avaient pas été prises en compte dans les dotations initiales votées en septembre. Elle peut également verser des subventions pour prendre en charge les équipements et les travaux dans les établissements.

Ainsi, je vous propose de voter des dotations complémentaires de fonctionnement pour 2 787 € des subventions d'équipement pour 76 350 € et des subventions pour travaux pour un montant de 279 691 €.

Dans Paris Centre, cela concerne deux établissements: une subvention qu'équipement pour le collège Charlemagne avec un visualiseur pour physique-chimie à hauteur de 850 € et une subvention pour des travaux d'entretien du lycée Théophile GAUTIER avec la mise aux normes de blocs autonomes d'éclairage de sécurité. Je vous propose de voter cette délibération.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Karine. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Les trois prochaines délibérations concernent les seniors. Catherine, souhaitez-tu faire une présentation commune ou générale ?

### **Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Oui, comme vous le voulez. C'est toujours dans le même cadre. Je vous les présente et nous pourrons faire un vote commun. Je pense que c'est une bonne idée.

## **2021 DASES 38 - Subventions (43 500 euros) à deux associations et convention en faveur du bien-être des personnes âgées et de leurs aidants**

### **Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Mesdames, messieurs, première délibération. Elle concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 43 500 € dans le cadre du schéma 2017-2021 Seniors à Paris. C'est pour deux associations qui œuvrent dans le domaine de l'aide aux aidants. Ce soutien, dans le contexte de crise sanitaire, revêt une importance capitale, les proches étant

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

fortement mobilisés pour accompagner les personnes en situation de dépendance.

La première association s'appelle Passerelle Assist'Aidant. Elle propose un dispositif novateur en faisant intervenir à leur domicile une équipe de professionnels expérimentés, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, mais aussi médiateurs familiaux par exemple, en communiquant des informations sur les différents dispositifs existants et orientant ainsi les aidants familiaux vers des solutions adaptées. La prise en charge de patients atteints de maladies neurodégénératives est prioritairement aidée. L'association a ajusté pendant cette période le dispositif au contexte sanitaire en maintenant un contact permanent à distance, par téléphone ou visioconférence. Elle intervient sur Paris, en particulier dans les six premiers arrondissements. C'est pour cela que nous l'étudions ce soir. Elle prévoit le renforcement de ses équipes pour 2021.

La deuxième association s'appelle « Groupe des animateurs en gérontologie-gériatrie, structure et services pour personnes âgées » (GAG). Cette association a pour mission de promouvoir l'animation et l'action socio-culturelle dans les services et les établissements accueillant des personnes âgées (EHPAD, accueils de jour ou résidences autonomie). Elle développe en France et en particulier à Paris une plateforme numérique « CULTURE à VIE » dont le principe repose sur le partage d'idées, de savoir-faire, de supports divers, de professionnels et de bénévoles contribuant à l'amélioration des conditions de vie de nos aînés. 35 établissements parisiens à l'heure actuelle ont adhéré à ce dispositif en 2020.

Il nous est proposé de signer une convention pluriannuelle d'objectif et d'attribuer au titre de 2021 une subvention de 40 000 € pour l'association Passerelle Assist'Aidant, de 3 500 € pour l'association GAG.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

### **2021 DASES 41- DAC - Subventions (3 900 €) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs**

#### **Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Nous continuons dans le cadre du schéma parisien Seniors à Paris. Il nous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 3 900 € à trois associations qui proposent une offre culturelle et de loisirs adaptée aux aspirations des aînés et qui leur facilite l'accès : l'association Arsmidia qui œuvre dans le territoire du 19<sup>e</sup> arrondissement, l'association Vent de Chine sur le 13<sup>e</sup>

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

arrondissement et enfin le club Saint-Denis du Marais qui œuvre sur le 3<sup>ème</sup> arrondissement qui nous concerne plus particulièrement.

Ce club propose aux personnes âgées plusieurs activités culturelles à travers des rencontres amicales, des activités extérieures de type spectacles ou sorties (que nous espérons reprendre bientôt), repas et actions de solidarité dans leur quartier répondant aux besoins de lien social et d'activités collectives proches de chez eux. Cette offre est proposée aux personnes vivant à domicile, comme à des résidents de plusieurs établissements voisins. Pendant cette année, le maintien des interventions de ces structures dans le respect des consignes sanitaires s'est avéré déterminant dans la lutte contre l'isolement. Elles s'inscrivent toutes les trois dans des démarches de continuité pour 2021 et compte tenu de la qualité des projets présentés, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 200 € au club Saint-Denis du Marais, 1 500 € à l'association Vent de Chine et 1 200 € à Arsmédia.

### **2021 DASES 64 - Subventions (15 500 €) et convention avec trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens**

#### **Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Toujours dans le schéma parisien 2017-2021 : cette dernière délibération propose d'accorder une convention et subvention de 15 500 € à trois associations pour leur action d'accompagnement de ce public fragile dans les domaines d'accès au droit.

La première est le collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits qui met en place des permanences à son siège social dans le 11<sup>e</sup> et quelques points d'accès dans le 15<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup>.

La deuxième est l'Association des Travailleurs Magrébins de France. Elle fédère 20 associations autonomes et anime une permanence juridique et sociale dans le quartier de la Goutte d'Or, connu de longue date dans le 18<sup>e</sup> et ses environs.

La troisième qui nous concerne plus est l'association pour la diffusion de l'information aux pré-retraités et aux retraités qui est animée par des bénévoles et qui informe le public concerné sur les droits et les démarches de constitution des dossiers de retraite en assurant un lien entre les futurs retraités et l'administration. Ces permanences ont lieu dans les Mairies d'arrondissement. En 2019, 192 permanences se sont tenues dans huit Mairies parisiennes, accompagnant 2 314 personnes. En 2020, seulement en septembre et en octobre, compte tenu du contexte, les permanences ont repris sur rendez-vous. Elles ont

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

été maintenues pendant le deuxième confinement. L'association a un fort ancrage territorial au bénéfice des Parisiens. Son activité essaime dans de nombreux arrondissements et en particulier dans le 4<sup>e</sup>. Au plus fort de la crise sanitaire, l'intégralité des activités était assurée en distanciel. Et à ce jour, les permanences physiques sont ouvertes sur rendez-vous, privilégiant les contacts téléphoniques, les adresses mail génériques pour continuer l'accompagnement des dossiers en cours et des courriers.

L'attribution de subventions de 15 500 € pour ces associations soumet la répartition suivante: la première, CATRED, 7 000 €, l'ATMF, 4 000 €, et la troisième, 4 500 €.

Je vous propose donc mes chers collègues pour l'ensemble de ces délibérations, de pouvoir en délibérer et de voter favorablement.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Catherine, et notamment d'avoir rappelé à quel point ces associations non seulement sont nécessaires, mais comme elles ont su s'adapter en passant en distanciel, ce qui n'était pas évident. Nous les remercions. Je ne sais pas si elles nous écoutent, mais j'espère qu'elles nous suivent et nous les remercions.

Je propose que nous les votions ensemble, à moins qu'il n'y ait une demande de vote dissocié. Les trois délibérations: DASES 38, 41 et 64. Des demandes de prises de parole? Non.

Je vous propose que nous les votions toutes les trois: qui vote contre? Qui s'abstient? Je vous remercie. Les trois délibérations sont donc adoptées à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, les trois délibérations 2021 DASES 38, 2021 DASES 41 et 2021 DASES 64 sont adoptées à l'unanimité.*

### **2021 DFPE 119 - Développement d'activités partagées et ludiques parents-enfants les samedis matin dans les établissements d'accueil de la Petite Enfance. Subventions (142.273 €) et conventions avec 17 associations.**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Après les Seniors, il s'agit des tout petits et de leurs parents, puisqu'il s'agit de la poursuite d'une expérimentation que nous avons faite. Ce sujet des activités

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

partagées parents-enfants du samedi matin tient beaucoup à cœur à Karine BARBAGLI.

### **Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Mesdames et Messieurs. Effectivement, j'allais justement vous dire que c'est un très joli projet que je vous propose ce soir de vous présenter et de voter. Les activités partagées parents-enfants permettent de vivre un moment convivial en famille en valorisant les compétences parentales et les capacités de l'enfant. Elles peuvent aussi concourir à empêcher l'isolement des parents grâce à un partage d'expérience, à initier des solidarités ou des rencontres de quartiers. Développer dans les crèches pendant d'autres temps que ceux d'ouverture normale, ces activités d'intérieur ou en plein air, proposées dans un premier temps le samedi matin, permettront également aux parents ou aux accompagnants de découvrir ces lieux d'accueil de la petite enfance à Paris, en l'occurrence Paris Centre : c'est la crèche Bassompierre qui a été choisie pour cette première expérimentation avec une très belle cour ombragée, très vaste.

Un appel à projets a été lancé en janvier 2021 avec la CAF. De cet appel à projets, 23 projets ont été retenus. J'ai eu le plaisir de faire partie du comité pour Paris Centre avec des personnels de la CASPE, des Directrices de crèche et de la petite enfance. Pour Paris Centre, deux projets ont été retenus tout particulièrement : un projet avec le centre Paris Simon Lefranc qui nécessiterait une subvention de 2 520 € avec des ateliers musicaux du bricolage à base de matériaux recyclés (et tout ce qu'il est possible de faire avec des petits enfants, puisque l'idée est d'avoir des activités de 0 à 6 ans), mais également avec le Musée en Herbe, avec lequel il est toujours enthousiasmant de travailler, avec des baby-ateliers à quatre mains inspirés d'œuvres de grands artistes, à travers des réalisations artistiques et d'arts plastiques que les parents et les enfants pourraient faire ensemble. Ces ateliers auraient lieu à partir du mois de mai jusqu'au 31 décembre 2021. Je vous propose ce soir, chers collègues, de voter cette délibération pour un montant total de 142 273 € de subvention afin que 17 associations puissent venir animer ces ateliers parents-enfants le samedi matin dans diverses crèches dont une crèche à Paris Centre.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Karine et merci à nos associations culturelles partenaires de Paris Centre qui nous aident à monter ces ateliers.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Je vous propose que nous mettions aux voix la délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2021 DJS 79 - Approbation du contrat de délégation de service public pour la gestion de la piscine Suzanne-Berlioux (Paris Centre) et autorisation donnée à Mme La Maire de Paris de signer ledit contrat avec la société S-PASS**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'est toujours la jeunesse mais cette fois-ci avec le sport. Cette délibération concerne le contrat de délégation de service public pour la gestion de la piscine Suzanne-Berlioux, la plus grande piscine de Paris Centre (pas la seule, mais la plus grande). Je propose que Gauthier CARON-THIBAUT présente cette délibération. Je ne sais pas s'il y a une demande d'explication de vote, mais Benoîte LARDY demande à ne pas participer à ce vote, pour des raisons de conflit d'intérêts. Gauthier CARON-THIBAUT, merci beaucoup.

#### **Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, Conseiller de Paris**

Merci Monsieur le Maire. Cette délibération propose l'approbation du contrat de délégation du service public pour la gestion de la piscine Suzanne-Berlioux et l'autorisation donnée à Madame la Maire de signer ledit contrat avec la société S-PASS. La piscine Suzanne-Berlioux est située dans le forum des Halles à la porte du jour et c'est l'une des piscines les plus fréquentées de Paris, avec 350 000 entrées par an de nageurs individuels hors groupe scolaire. Son implantation au cœur du forum des Halles ainsi que son bassin de 50 mètres bien connu des nageurs en font un lieu prisé de nombreux sportifs.

Depuis son ouverture en 1985, elle est gérée par délégation de service public et le contrat actuellement en vigueur qui est confié à la société CARILIS rachetée en 2015 par la société S-PASS a pris effet le premier mai 2014 et ce pour une durée de six ans. Son échéance a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021 par deux avenants successifs adoptés lors des séances du Conseil de Paris de février, puis de décembre 2020, pour parer à la situation sanitaire qui rendait impossible un certain nombre de passations d'actes administratifs. La collectivité parisienne a donc décidé de reconduire le choix d'une gestion par délégation de service public. Le Conseil de Paris dans sa séance du 12 juin 2019 a approuvé le principe de la

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

passation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion de la piscine des Halles Suzanne-Berlioux dans le cadre d'une procédure dite ouverte. La date limite de remise concomitante des candidatures et des offres était fixée au 2 juin 2020 à 17h00 et les personnes morales qui ont fait acte de candidature étaient les sociétés EQUALIA, VERT MARINE, S-PASS et la bien connue UCPA.

A l'issue de l'analyse faite par les services de la Ville, l'offre de la société S-PASS se présente comme la mieux-disante dès lors qu'elle permet d'optimiser la gestion du service délégué tout en assurant le maintien de la vocation sportive de l'équipement actuellement fort apprécié des usagers et composante essentielle de la politique sportive parisienne. Cette offre propose une amplitude d'ouverture élargie avec des nocturnes tous les soirs de la semaine (dont trois jusqu'à 23h30) et deux matinales à partir de 6h30 y compris pendant les petites vacances scolaires, ainsi qu'un programme d'activités hebdomadaire riche et équilibré.

Le délégataire gèrera l'équipement dans le cadre d'une délégation de service public et aura pour mission de gérer et animer les installations de la piscine Suzanne-Berlioux dans le respect de la destination de l'établissement. Il favorisera le développement de la pratique de la natation et il se doit également de maintenir une diversité dans l'offre d'activités sportives et de garantir un accueil et encadrement pédagogique et sportif de qualité. Enfin, les services de la Ville entendent exercer un contrôle étroit de la gestion, de la qualité et du service rendu aux usagers. Outre des indicateurs mensuels de fréquentation d'activités économiques et de qualité de service, le délégataire est tenu d'adresser chaque année un rapport comportant notamment les comptes, les bilans et les annexes, ainsi qu'une analyse de la qualité du service. Ce rapport comporte également des informations permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public et de suivre l'entretien et la maintenance des installations. Le délégant versera au délégataire (donc la Mairie versera à la société S-PASS) pour la durée totale des cinq ans de contrat, une participation d'exploitation de 394 906 € net de TVA, une participation pour l'accueil de groupes scolaires de 551 250 € hors taxes et une participation pour l'application des catégories tarifaires d'1,4 M€ hors taxes, soit un total d'investissement de la Ville de Paris pour ces cinq prochaines années, de 2 346 156 € hors taxes soit l'équivalent d'environ 470 000 € hors taxes par an qui montrent bien du coup l'investissement de la Ville de Paris dans l'accès de tous et toutes à la natation. Merci.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Jacques BOUTAULT. Une explication de vote.

### **Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Le groupe écologiste, comme lors de la précédente délibération concernant le lancement de l'appel d'offres et le prolongement du marché à ce délégataire, s'abstiendra. Le marché avait été prolongé de six mois pour cause de manquements à ses obligations de la part du délégataire qui n'avait pas produit ses comptes en temps et en heure. Nous avons émis l'idée qu'il ne serait pas judicieux de le reconduire, mais la commission d'appel d'offres en a décidé autrement. C'est un peu une surprise pour nous, tant il est vrai qu'à la fois le dialogue social est assez dégradé dans cet établissement, qu'il n'y a pas d'engagements RSE de la part du délégataire. Et la responsabilité sociale et environnementale est à mon avis aujourd'hui déterminante quand il s'agit de gérer un équipement public de la Ville de Paris. De plus, les dernières études qualitatives auprès des usagers n'étaient pas très glorieuses, dirons-nous. Pour toutes ces raisons, nous pensons que Paris et Paris Centre méritent une piscine d'une meilleure qualité, mais nous laisserons le Conseil de Paris, dans sa grande sagesse en délibérer. En attendant, pour marquer son scepticisme, quant à la reconduction de ce délégataire, le groupe écologiste s'abstiendra. Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Je ne sais pas s'il y a des éléments et si Gauthier souhaite répondre. Non. Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote ou interventions ? Non.

Je vous propose que nous passions donc au vote. Qui vote contre ? Pas de vote contre. Qui s'abstient ?

### **Catherine ARRIAL, Directrice générale des Services**

Je n'ai pas entendu la raison pour laquelle Benoîte ne participe pas au vote.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Benoîte a un conflit d'intérêts.

### **Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre**

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Je suis très proche de l'un des salariés de Pontoise. Mon cousin germain y a été employé pendant 20 ans. Je ne veux pas pour autant remettre en cause un appel d'offres qui a été fait dans des conditions tout à fait honnêtes, logiques, de manière normale. Voilà pourquoi je ne participe pas au vote.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Benoîte. La délibération est adoptée.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité, avec 7 abstentions (J.P. Maurel, J. Boutault, C. Faugeron, R. Rémy-Leleu, A. Bouri, S. Wirden, L. Ferry) et 1 élue ne prend pas part au vote (B. Lardy)*

### **2021 DLH 34 - Aliénation de parties communes dans l'immeuble en copropriété 62-66, rue Veille du Temple (3<sup>ème</sup>)**

#### **Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, Conseiller de Paris**

Il s'agit d'une délibération sur un sujet que nous connaissons bien dans le centre de Paris, puisqu'historiquement, la Ville a acquis ici ou là des lots, des immeubles pour pouvoir réaménager le centre de Paris, le Marais. Tout cela avait notamment commencé avec la période d'Hausmann. Quand la Ville possède l'immeuble en entier, c'est assez simple. Quand elle est amenée à posséder quelques lots ici ou là, se pose la question de savoir ce que nous en faisons, parce que ce n'est pas le rôle de la Mairie en tant que telle de gérer des lots, des appartements dans quelques immeubles. Le 62-66 rue Vieille du Temple dans le 3<sup>e</sup> arrondissement fait partie de ces types d'immeubles où la Ville de Paris a racheté historiquement quelques lots. Peu à peu, nous nous départissons de ces lots que nous avons achetés, soit en confiant ces lots à des bailleurs sociaux ou à des associations de gestion quand ils correspondent à des appartements totalement vivables, totalement habitables, sinon, nous le vendons quand il s'agit d'un morceau de couloirs, d'un cagibi ou d'un toilette. En l'occurrence, au 62-66 rue Vieille du Temple, la Ville de Paris est propriétaire de deux doubles WC, ainsi que d'un couloir. Ce n'est évidemment pas l'objectif de la Ville de continuer à gérer deux doubles WC et un couloir. Nous nous proposons donc de les vendre. A l'intérieur de cet immeuble, des propriétaires d'appartements qui jouxtent ces doubles WC privés nous ont fait part de leur souhait de pouvoir les acheter. Un propriétaire dont l'appartement se situe au bout du couloir (qui ne dessert que cet

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

appartement) que nous possédons, s'est manifesté pour pouvoir l'acquérir. Il s'agit donc par cette délibération d'acter la mise en vente de ces deux doubles WC et de ce couloir. La vente se fera aux enchères avec un objectif, suite à des avis pris auprès des Domaines et du Conseil du Patrimoine, d'atteindre un prix de vente de 9 619 € du mètre carrés, sans bien évidemment descendre en-dessous pour donner une valeur aux biens et au patrimoine que possèdent la Ville sans descendre sous 5 560 € du mètre carrés. Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Gauthier. De plus, il s'agit d'une adresse à laquelle nous avons de beaux projets urbains, pour une création d'un nouveau jardin, mais cela ne concerne pas vraiment cette délibération.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ou des questions ? Non. Je vous remercie.

Je vous propose que nous passions au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ou ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **2021 DLH 67 - Convention Parisienne d'Attribution des logements sociaux**

### **Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci monsieur le Maire, chers collègues. Mesdames et messieurs. Cela va nécessiter un tout petit peu d'explications. La Conférence du logement s'est réunie le 4 mars dernier pour adopter la convention d'attribution des logements sociaux. Chaque Mairie d'arrondissement y est membre de droit, donc nous y avons assisté. L'adoption d'une convention d'attribution est une obligation légale posée par la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017. La convention constitue le document contractuel qui traduit de façon opérationnelle les engagements d'attribution territorialisés et par bailleurs, auxquels tous les réservataires doivent concourir, la réponse au logement des publics prioritaires et également les objectifs de mixité sociale. Après l'adoption des orientations stratégiques en juillet 2019, ce texte était très attendu par les différents partenaires. Comme beaucoup d'autres collectivités, il y a eu du retard, lié au Covid et à l'installation des Conseils municipaux. Mais les associations Fondation de l'Abbé Pierre, Fapil, Samu Social, ont accueilli très positivement le texte en Conférence du logement et l'ont voté sans amendement. La rédaction de cette convention a demandé un important

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

travail de concertation avec les 66 membres de la Conférence qui comprend les Maires d'arrondissement, l'État, les bailleurs sociaux et les associations. De nombreux échanges et réunions ont permis d'aboutir à un texte qui vise à répondre aux objectifs fixés par la loi, tout en s'adaptant aux spécificités du territoire parisien.

Ce texte représente donc l'application opérationnelle et technique des orientations stratégiques adoptées en juillet 2019 par le Conseil de Paris. Il engage les différents réservataires, atteint des objectifs de relogement des ménages prioritaires et favorise la mixité sociale au sein des quartiers fragiles.

Concernant le logement ou le relogement des publics prioritaires, au moins 25% des attributions hors quartiers prioritaires de la Ville de Paris doivent être attribués aux ménages relevant du premier quartile. A titre d'indication, il s'agit des ménages qui ont moins de 833 € par mois. Au moins 25% des attributions de chaque réservataire (État, Ville de Paris, Action Logement, Mairies d'arrondissement) doivent bénéficier aux demandeurs reconnus Dalo ou, à défaut, aux publics prioritaires. A cette occasion, un nouvel outil a été créé: il s'inspire des acquis des accords collectifs. Cet outil s'appelle l'ARPP (accompagner et reloger les publics prioritaires). Il vise à reloger 2 000 ménages en grande difficulté par an avec une attention portée à chaque dossier au cas par cas, avec un accompagnement en amont et en aval également. Le dispositif ARPP s'inscrit en complémentarité du circuit classique d'attribution des logements sociaux.

Ensuite, il y a des objectifs de mixité sociale sur le territoire parisien. Au moins 50% des attributions de logements réalisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville doivent bénéficier aux demandeurs appartenant au deuxième, au troisième et au quatrième quartiles des revenus des demandeurs, à savoir plus de 833 euros par an pour le deuxième quartile. Mais on propose également des mises en place de modalités favorables à l'accès au logement social des ménages appartenant aux classes moyennes dans les quartiers dont le revenu médian est inférieur à 75% du revenu médian parisien avec par exemple des taux d'effort plus bas, donc un reste à vivre plus important ou des typologies de logement plus grandes. Par exemple, pour un couple avec un bébé, nous avons parfois des deux pièces: on peut aller là sur des trois pièces.

Il y aura davantage de transparence dans ces attributions, puisqu'un suivi va être fait et les indicateurs de suivi permettront une meilleure transparence des attributions de tous les réservataires. Une commission de coordination composée de membres de chaque collège assurera le suivi et l'évaluation de la convention sur la base d'indicateurs précis. En outre, la convention d'attribution comprend

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

une annexe intitulée « charte parisienne de bonnes pratiques en matière d'attribution de logements sociaux ». L'idée est vraiment de travailler une harmonisation des pratiques dans la procédure d'attribution et des échanges entre réservataires et bailleurs.

Ainsi, au regard de l'intérêt de ces propositions pour la collectivité parisienne, je vous propose d'autoriser la Maire de Paris à signer la convention d'attribution élaborée avec l'État et les membres de la Conférence du logement parisien. Merci à vous.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

### **Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris**

Il y a d'un côté la loi, relative à l'égalité et la citoyenneté, complétée par la loi ELAN et de l'autre, ce que la Ville en fait. Cette politique, je ne vous le cache pas, ne nous convient pas. Au nom de la mixité sociale, la Municipalité a créé de véritables ghettos dans plusieurs arrondissements. La planification du logement ne peut avoir que des répercussions préjudiciables à grande échelle. Dans le centre, je vous signale que des riverains s'inquiètent déjà de l'évolution de quelques quartiers suite à l'installation en nombre de logements très sociaux. Le résultat premier de cette planification de la mixité est l'exode des classes moyennes : près de 10 000 par an avant le Covid. Or, ce sont les classes moyennes qui assurent la véritable mixité sociale, le ciment social entre les classes populaires et les classes plus aisées. Ce qui est présenté comme une politique de solidarité a fini, au contraire, par tuer la mixité dans des quartiers entiers. Nous voudrions voir loger en priorité les travailleurs essentiels à la vie des Parisiens (policiers, pompiers, puéricultrices, personnels soignants) et nous souhaiterions ensuite voir une place prépondérante donnée aux classes moyennes qui ont besoin de PLS et de logements intermédiaires en réduisant la part des logements très sociaux au PLAI et PLUS. Cette convention nous permet d'accélérer ce Paris que nous ne voulons pas : une ville de très pauvres et de très riches, sans classe intermédiaire. Donc, nous voterons contre cette délibération.

### **Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**

Est-ce que je peux vous demander de quels quartiers il s'agit ?

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je n'ai pas compris non plus, Aurélien VERON.

### **Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris**

Il y a quelques quartiers, dans le Marais notamment. Dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. Mais nous en reparlerons, si vous le voulez, plus en détails.

### **Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**

Volontiers, parce que je veux vraiment souligner que notre convention d'attribution justement ouvre la possibilité aux travailleurs d'intérêt local de bénéficier des logements sociaux de Paris Centre et depuis le début de cette mandature, nous l'avons vraiment fait. Je pense qu'il serait vraiment intéressant que nous vous redonnions les résultats des commissions auxquelles siège d'ailleurs Mme TORIELLO, pour que nous puissions regarder en détail ce qui a été fait. Vraiment, pour nous, c'est important. Les premières lignes font évidemment partie de nos priorités également.

Il y a 25% de logement très social dans ces quartiers hors-prioritaires, mais cela laisse tout de même 75% pour les restants.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Karine. J'avais la même question et un peu de mal à comprendre, parce que si je pense au plus grand projet de logement social qui est dans le 4<sup>e</sup> arrondissement et qui est d'ailleurs le plus grand de Paris Centre, celui de Morland : il est énorme et c'est un projet mixte, comme beaucoup de projets, c'est-à-dire qu'il distribue toute la graduation des logements sociaux intermédiaires. Le terme « logement social » est utilisé parfois indifféremment pour l'ensemble de l'échelle.

### **Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris**

Je pense que Paris Centre n'est pas le quartier le plus concerné, mais quelques quartiers commencent déjà à s'interroger sur ces arrivées. En revanche, l'ensemble de Paris est tout de même très largement concerné et cela se rapproche. C'est pour cela que nous votons contre cette convention, cette interprétation de la loi.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Nous poursuivrons effectivement la discussion, parce que nous n'avons pas forcément compris. Puis, par ailleurs, je rappelle que quand nous avons établi la commission de désignation des logements, nous avons ajouté spécifiquement (et nous avons d'ailleurs voté cela en Conseil de secteur) l'inclusion des travailleurs de première ligne. Ils étaient inclus comme des publics prioritaires pour l'attribution et la désignation, en tout état de cause pour ce qui nous concerne, de logements.

### **Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris**

Comme aspect positif, j'ai noté aussi que le projet de l'Île de la Cité, notamment les logements sociaux de l'Hôtel Dieu, seraient réservés prioritairement au personnel soignant, si j'ai bien compris. C'est plutôt du bon sens.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'est ce que nous demandons, mais ce n'est pas encore le cas.

### **Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**

C'est une demande.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Pour l'instant, ce sont plutôt des logements étudiants. Les seuls logements sont des logements étudiants dans le projet de l'Hôtel Dieu, mais, en effet, nous portons cette demande, que l'Hôtel Dieu fasse place à du logement général et notamment pour les personnels soignants. De la même manière d'ailleurs que nous portons la demande aux autres administrations d'État qui font des grands travaux sur l'Île de la Cité, nous allons en reparler : faire de la place au logement et au logement notamment pour leurs employés.

Je vous propose que nous passions au vote, puisque nous allons pouvoir discuter de l'Île de la Cité après, s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité, 4 votes contre (A. Véron, J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello)*

## **2021 DLH 72 - Immeuble communal 4, place du Louvre (1er) – Fixation du tarif d'occupation du domaine public et attribution d'aide en nature à l'association Centre d'Information et de Documentation Jeunesse**

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Jimmy BERTHE, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et messieurs. Cette délibération a pour objectif, dans la perspective de la future Maison pour la Jeunesse au sein de l'ex-mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, d'autoriser la mise à disposition d'une partie des locaux restant disponibles au Centre d'information et de documentation jeunesse (le CIDJ qui existe depuis très longtemps) afin de permettre la relocalisation d'une partie de ses activités. Le CIDJ est en ce moment dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, quai de Branly et il dépendra toujours du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Les locaux mis à disposition sont situés au 3<sup>ème</sup> étage de l'ancienne mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et représente une superficie totale de 217,5 m<sup>2</sup>. Il est évident que les activités du CIDJ rentrent en droite ligne de ce que nous pourrions attendre de cette maison pour la jeunesse. Il organise de nombreuses manifestations, anime le réseau information jeunesse parisien et francilien, met à la disposition des jeunes un ensemble de services et de prestations en partenariat avec les organismes spécialisés dans le domaine des études, des métiers et de la recherche d'emploi, de l'insertion et de la formation, de la vie quotidienne, de l'accès aux droits, du logement aussi, concernant les vacances et les loisirs. Il édite aussi des supports d'information à destination des jeunes, des professionnels et pour le compte de partenaires (Pôle Emploi, Europe Information Jeunesse, etc.), dans tous les domaines de la vie quotidienne des jeunes: la formation, l'orientation professionnelle, l'accès aux droits, la santé, les loisirs, etc. Ces supports sont diffusés dans les collèges, les lycées, dans diverses institutions, les mairies, les missions locales et les points d'information jeunesse, les bibliothèques. L'accès à la formation en ligne a également été largement développée depuis la crise.

Enfin, cette délibération propose d'autoriser la fixation compte tenu de l'utilité publique de l'association du CIDJ et de l'intérêt général parisien de ses activités, d'une redevance annuelle pour l'occupation des locaux à hauteur de 1 000 € hors charges. Ainsi, la valeur locative annuelle des locaux a été estimée à 82 650 € hors charges. La différence entre ces valeurs locatives et la redevance annuelle de 1.000 € représente une aide en nature de 81 650 € par an que le CIDJ devra faire apparaître dans ses comptes.

Je vous remercie donc de voter en faveur de cette délibération qui permettra aussi aux jeunes Parisiens et aux jeunes Parisiens de Paris Centre d'avoir une meilleure lisibilité sur toute l'offre de services que nous proposons à différents niveaux et de soutien si vital dans ce contexte. Elle réaffirme aussi notre honneur d'accueillir la Maison pour la Jeunesse au sein de notre secteur. Merci.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Jimmy. Effectivement, c'est petit à petit la Maison de la Jeunesse qui se met en place à travers une série de délibérations. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention, des commentaires ? Non.

### **Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris**

Oui, je voudrais juste intervenir en disant que cette Mairie a été confiée à la Mairie de Paris : la Mairie de Paris l'occupe selon son bon-vouloir et sans consulter ni les Conseils de quartier, ni les riverains. Le CIDJ est une très bonne institution, mais, simplement, ce projet est imposé et je trouve la méthode contestable. Donc, nous allons nous abstenir.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Nous avons demandé effectivement qu'il y ait une consultation régulière des riverains. Cela avait été le cas pour le centre d'accueil de jour et d'ailleurs aujourd'hui, cela se passe très bien avec beaucoup d'acteurs locaux qui nous disent y être intervenus, y participer. Le thème de la jeunesse faisait partie des thèmes qui avaient été mis en avant dans la consultation – j'y tiens beaucoup, puisque j'en avais été entre autre l'auteur – des habitants sur le thème des services publics qu'ils souhaitaient pour les anciennes Mairies de Paris Centre. Je le dis parce que sous cette forme-là, il y a déjà eu consultation. Effectivement, nous avons à cœur de garder les habitants dans le cercle de consultations pour la définition de ces destinations.

### **Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris**

Merci Monsieur le Maire. Cher Ariel. Chers collègues et à vous toutes et tous qui nous regardez encore ce soir. Pour revenir sur cette histoire d'implantation du CIDJ, puisque si c'est la première fois que nous en parlons en tant que tel en Conseil de secteur à Paris Centre, c'est un sujet qui a beaucoup été débattu ces derniers mois, d'abord en Conseil d'arrondissement du 15<sup>e</sup> et en Conseil de Paris très régulièrement. Cela fait maintenant plusieurs années que le CIDJ est menacé et doit partir de ces locaux dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, que nous lui cherchons une nouvelle implantation parisienne. En cela, je crois Monsieur VERON, que nous pouvons dire qu'il y a eu une forme de consultation, en tout état de cause, une forme d'association démocratique, puisque cela fait plusieurs fois que le sujet revient sur la table et je tenais à saluer l'action de la Ville de Paris. Ce n'est pas

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

anodin d'apporter une telle aide en nature au CIDJ d'autant plus que la jeunesse n'est pas une compétence propre de la Ville de Paris ; cela devrait plutôt être le rôle de la Région. C'est d'autant plus important qu'aujourd'hui ce processus de réimplantation du CIDJ a été mené de manière un peu solitaire par la Ville de Paris, puisque d'autres parties prenantes du CIDJ ont refusé de participer à la concertation depuis plusieurs mois, ce que je trouve assez inconséquent quand nous imaginons que cette structure accompagne plus de 100 000 jeunes, Parisiens, Parisiennes, mais aussi Franciliens et Franciliennes tout au long de l'année.

Concernant son implantation à la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, pour revenir sur l'aspect très local, je trouve très bien que nous ayons le CIDJ à Paris Centre. Je trouve que c'est également un clin d'œil en miroir à la Maison des initiatives étudiantes qui accomplit un travail formidable, mais nous tenons à rappeler, en tant qu'écologistes, que ce serait important d'avoir une meilleure prise en compte de l'implantation locale, de son articulation avec le tissu le plus immédiat, que ce soit pour la Maison de la Jeunesse ou de l'Académie du Climat, que nous accueillerons également bientôt dans notre secteur.

Et j'en profite enfin pour remercier l'ensemble des services qui prépare les délibérations, parce que concernant cette DLH 72, il est particulièrement appréciable d'avoir les plans pour se faire une idée exacte de l'implantation des différents services et de la manière dont nous pourrions construire cette Maison de la Jeunesse. Il ne me reste plus qu'à nous souhaiter d'être collectivement associés à ce beau projet.

### **Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris**

Je reconnais que la présence du plan est assez judicieuse.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Au moins, nous pouvons nous accorder sur cela. Oui, Pacôme RUPIN.

### **Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris**

Je souhaiterais intervenir très rapidement sur ce sujet. J'avais déjà défendu au sein de ce Conseil le fait que nous pouvions regretter que la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement passe sous le contrôle de la Mairie centrale de l'Hôtel de Ville. Ceci dit, je trouve que ce projet est tout à fait intéressant. C'est pour cela que je voterai pour.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup pour cette explication de vote. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur le sujet ? Gauthier CARON-THIBAUT.

### **Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, Conseiller de Paris**

Oui Monsieur le Maire, juste un petit mot pour compléter les propos de Raphaëlle RÉMY-LELEU. Effectivement, cela fait plusieurs années que nous cherchons (je ne sais pas qui il faut mettre derrière le mot « nous ») un nouveau local pour le CIDJ. Le CIDJ est situé dans l'enceinte de la Tour Eiffel, au pied de la Tour Eiffel dans un lieu qui a vocation à être réhabilité de manière très large, à être réorganisé pour pouvoir améliorer l'accueil du public. Depuis plusieurs années effectivement, la Ville de Paris cherche un lieu pour le CIDJ et je pense que, pour toutes les raisons qui ont été invoquées, nous pouvons nous féliciter qu'à l'occasion des travaux concernant l'accueil du public à la Tour Eiffel, nous puissions voir venir cette belle dynamique dans le centre de Paris. Merci beaucoup.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Gauthier. C'est un administrateur de la Tour Eiffel qui en parle le mieux, bien sûr. Je vous propose de mettre aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

### **Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre**

Abstention bienveillante.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Abstention bienveillante, mais abstention néanmoins. Deux abstentions. J'ai noté quatre abstentions. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Des non-prises de part au vote ? Non. Je vous remercie. La délibération est adoptée.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 4 abstentions (A.Véron, J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello)*

**2021 SG 20 - Projet d'aménagement des abords de la Cathédrale Notre Dame (Paris Centre): Approbation de la réalisation de l'opération: périmètre, ambitions, organisation du dialogue compétitif de maîtrise d'œuvre, gouvernance, calendrier, modalités financières et partenariat**

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Cette délibération a été préparée par le Secrétariat Général. Je me propose de la présenter. Je voulais vous rendre compte de l'avancement de ce beau projet qui concerne le périmètre de la Cathédrale, le parvis (et un peu plus que le parvis) et la manière dont va s'organiser la consultation. Vous le savez, il y avait une promesse effectuée par la Maire de Paris d'un don de 50 M€ pour aider à la reconstruction de la Cathédrale et comme son premier Adjoint, Emmanuel GREGOIRE l'a annoncé à l'automne dernier, la délibération d'aujourd'hui vient préciser les contours et les modalités du concours pour le projet d'aménagement des abords de Notre-Dame. Je dois dire que c'est un sujet sur lequel, depuis la première heure de l'incendie, moment lors duquel j'étais aux côtés de la Maire de Paris sur le site, je souhaite peser à titre personnel, mais aussi à titre de Maire avec l'ensemble de ce Conseil, des habitants et des riverains. Nous le faisons, je dois dire en très bonne intelligence avec le Diocèse, avec l'État, avec l'ensemble des parties prenantes.

De quel projet s'agit-il ? Pas de la reconstruction de la Cathédrale elle-même, puisque ce projet-là est porté exclusivement désormais par l'Etablissement Public, l'établissement *ad hoc* qui est l'établissement de conservation et de restauration de la Cathédrale, sur lequel nous reviendrons d'ailleurs tout à l'heure, car un vœu porte sur cette question. Aucun financement supplémentaire à ce stade n'est nécessaire.

La reconstruction de la Cathédrale et l'aménagement du parvis sont deux projets qui sont évidemment complémentaires et qui se font en parallèle et de concert. Quel est le périmètre du concours dont il s'agit dans cette délibération ? D'abord, le parvis, y compris ses espaces souterrains, avec la crypte archéologique dont nous avons parlé tout à l'heure, avec aussi une partie du parking, le square Jean XXIII et le square de l'Île-de-France, donc jusqu'à la pointe de l'Île de la Cité, les quais de Seine en haut et en bas et les rues adjacentes, en tout état de cause une portion des rues adjacentes (rue du Cloître Notre-Dame, le la Cité et de l'Archevêché). Et depuis le début, j'ai tenu à ce que le périmètre d'opération du concours de la Ville soit le plus large possible pour que nous puissions véritablement requalifier tout ce secteur dans son entièreté.

Les ambitions du projet sont résumées dans la délibération. Je ne vais pas toutes les donner, mais il s'agit bien de faire revenir les Parisiens dans le berceau de Paris. Je cite la délibération : « *d'accueillir les visiteurs dans des meilleures conditions* », ce qui veut dire travailler sur l'accueil de l'édifice et ses accès. C'est

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

d'ailleurs une demande portée par le Diocèse depuis très longtemps, bien avant l'incendie. Cela veut dire travailler sur la gestion des flux touristiques (mais également des Parisiens et des grands Parisiens, souvent des Parisiens qui traversent l'île quotidiennement et j'insiste sur la prise en compte de ces flux, notamment les flux piétons), sur le lien et la continuité avec la Seine qui est largement encore très déconnecté du parvis et puis sur la végétalisation du site et son inscription dans la stratégie bioclimatique de la Ville. Bien sûr, les parcours et la circulation à travers l'île sont très importants et franchement, il faut le dire, l'esthétique aussi. Nous serons vigilants sur ce sujet-là, comme le compte la Maire de Paris, puisqu'il s'agit d'un projet qui vise la sobriété.

Très concrètement, sur les modalités de procédure qui intéressent légitimement ce Conseil: d'abord, il s'agit d'une procédure de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre. Une procédure internationale, soit ouverte à l'ensemble du monde sera lancée au printemps 2021. Elle sera à destination d'équipes que nous voulons pluridisciplinaires, portées par des architectes, des urbanistes ou des paysagistes, accompagnées de spécialistes du patrimoine, de l'environnement, de la programmation d'espace public et de bureaux d'études techniques. Techniquement, elle prend la forme d'un dialogue compétitif à deux tours avec quatre équipes admises à dialoguer et un jury *ad hoc* qui sélectionnera les candidats au dialogue compétitif et choisira ultimement l'équipe et le projet lauréat. Ce jury sera présidé par la Maire de Paris et composé de trois collègues et c'est là important: il y aura d'une part un collège de personnalités qualifiées, d'autre un collège d'élus. J'insiste et je sais que cette question tient à cœur de l'ensemble des groupes qui sont représentés dans notre Conseil. Elle a été débattue, évoquée à plusieurs reprises, y compris au Conseil de Paris. Un collège d'élus représentera donc bien la diversité des élus, aux côtés d'un collège de partenaires, donc, évidemment de l'Établissement Public - c'est le lien que je faisais tout à l'heure, d'évidence entre le projet de reconstruction de la Cathédrale et le projet parvis au sens large -, le Ministère de la culture, le Diocèse et des représentants des riverains et des commerçants et j'insiste là-dessus, parce que j'y ai beaucoup tenu et je suis très heureux de voir satisfaite cette demande que je portais, je crois, en notre nom à tous.

Donc: une association importante des citoyens dans le processus, avec des éléments que j'ai déjà évoqués; une concertation ambitieuse sur six mois entre mai et octobre, dont les conclusions seront versées au cahier des charges final et qui pourront nourrir la consultation, une voix de certaines associations au jury; une association des riverains et des commerçants au programme dit d'activation

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

du site, c'est-à-dire d'animation du site et de médiation culturelle que la Ville mènera à partir de l'été 2021, sous forme d'appel à projets pour des manifestations et des évènements culturels sportifs ou artisanaux et peut-être – et je l'espère – le fameux projet que portait aussi Hélène RIVIERE D'ARC, dont je parlais tout à l'heure.

Concernant le calendrier, vous avez les détails. La consultation sera lancée au second trimestre 2021 avec un démarrage des travaux envisagé à la fin 2024, à l'issue des Jeux Olympiques. Je me réjouis de voir que le concours prend forme, que ses modalités sont claires et que nous veillerons à ce que toujours l'ancrage local et les intérêts des riverains et des commerçants soient bien pris en compte dans chaque étape de ce projet que j'ose qualifier de magnifique en tout état de cause, porteur d'un espoir énorme non seulement d'accompagner la reconstruction de la Cathédrale, mais aussi de venir réveiller l'Île de la Cité, venir l'accompagner dans sa mutation et dans la lignée des autres chantiers à venir puisque nous avons toujours en cours la transformation de l'Hôtel Dieu, la rénovation patrimoniale du Marché aux Fleurs, sans compter les projets portés par l'État pour le Palais de la justice et pour la Préfecture de police, que je ne désespère pas d'orienter vers plus de création de logements (cela rejoint la discussion que nous avons dans la précédente délibération).

Je ne veux pas être plus long. C'est un très bon projet, un projet très important, pour la Cité et qui va pouvoir être mis en œuvre de concert avec un travail commun entre l'État et la Ville. Je suis donc très heureux du lancement de ce concours pour le renouveau architectural, culturel et patrimonial, mais surtout humain de l'Île de la Cité, qui, comme vous le savez, est le berceau de Parisii et donc la matrice de la Ville de Paris. Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ou de commentaire ?

### **Catherine ARRIAL, Directrice Générale des Services**

Trois prises de parole. Dans l'ordre: Julien ROUET, Pacôme RUPIN, Corine FAUGERON, si j'ai bien noté.

### **Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre**

Oui, merci Monsieur le Maire. Je présente notre réponse à la délibération et je présenterai notre vœu après. Comme il est 21 heures, je vais essayer de rester dans les temps qui nous sont impartis par le règlement et donc, je vais aller assez rapidement. Sur le financement, nous allons en parler un peu plus longuement ensuite, mais nous considérons que les 50 M€ étaient la promesse de don faite

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

par la Mairie de Paris à la restauration de la Cathédrale et pas pour les abords. Je reviendrai en détail sur ce sujet ensuite. Mais pourriez-vous nous présenter les grandes lignes du budget prévisionnel : pourquoi 50 M€ ? En effet, des lignes budgétaires ont déjà été votées pour les abords de Notre-Dame dans le Budget Supplémentaire 2020 et le Budget Primitif de 2021, notamment d'1,3 M€, ce qui est tout de même très loin des 50 M€.

Sur le fond, nous regrettons la place que vous laissez aux habitants de l'Île de la Cité. Selon la délibération, l'Île est peu habitée et elle ne constitue pas un espace de vie. Je ne suis pas sûr qu'ils apprécieront. Ce futur chantier doit bien entendu faciliter l'accès aux Parisiennes et aux Parisiens, ainsi qu'aux touristes, mais il doit aussi se faire dans l'intérêt des habitants. Je connais votre attachement Monsieur le Maire, à ce sujet, mais je vous avoue que je doute grandement de celui de la Mairie centrale. Notre ville ne doit pas devenir une ville-musée y compris l'Île de la Cité. Cette délibération, pour nous, doit être ainsi revue afin de laisser une place plus grande à ceux qui vivent sur l'Île. Quid de leur accès voiture et de leur parking souterrain ? Sur la concertation, nous préférons également que ce soit le Conseil de quartier qui soit associé plutôt que des habitants tirés au sort qui ne vivront peut-être pas sur l'Île.

Enfin, la délibération ne parle que très peu des usagers culturels de la Cathédrale. Pourtant, ce sont eux qui doivent les premiers bénéficier d'un accès simple à la Cathédrale. Et cette délibération ne reprend qu'une demande portée par le groupe « Changer Paris » au Conseil de Paris, notamment sur la représentation politique de l'opposition dans la sélection du projet.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre la délibération.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup pour cette intervention. Je propose de laisser plusieurs interventions, puis, j'essaierai de répondre de manière groupée. J'ai vu une demande d'intervention de Raphaëlle RÉMY-LELEU.

### **Catherine ARRIAL, Directrice Générale des Services**

Pacôme RUPIN et Corine FAUGERON.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Pacôme RUPIN.

### **Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris**

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Merci Monsieur le Maire. Merci d'abord pour la présentation de ce projet. Je soutiens totalement ce projet pour plusieurs raisons. C'est vrai que depuis le drame de l'incendie de Notre-Dame, un travail très important a été fait par tous les acteurs qui sont liés à l'Île de la Cité, évidemment la Ville de Paris qui gère le parvis, un grand nombre de lieux, mais aussi les différents Ministères et notamment le Ministère de la culture, en tout état de cause sur la reconstruction de la Cathédrale. L'Établissement Public avec la Ville de Paris, se sont mis d'accord – et je sais Monsieur le Maire que vous aviez beaucoup participé à ce projet – pour que l'on puisse tirer de ce drame une opportunité qui est de revoir les conditions d'accueil de la Cathédrale, qui est, comme tout le monde le sait, un des monuments les plus visités au monde. Elle l'était avant l'incendie.

Ainsi, je pense que ce projet va dans le bon sens. Sur la question du don de 50 M€, l'Établissement Public a bénéficié de beaucoup de dons privés et, à la limite, je trouve bien que le financement dans le périmètre de la Ville de Paris de 50 M€, soit dédié aux abords de la Cathédrale. Cela ne me choque pas outre-mesure.

J'aurais juste seulement deux points d'attention : l'un qui vient d'être mentionné par notre collègue qui est la question de l'association du Conseil de quartier à l'un des trois collèges. C'est très bien qu'un tirage au sort soit fait et je pense qu'il ne faut pas opposer les deux, mais rajouter des membres de Conseils de quartier qui sont particulièrement impliqués dans la vie de l'Île de la Cité, me paraît intéressant.

Enfin, vous l'avez mentionné dans votre présentation, je pense qu'il faudrait être aussi particulièrement vigilant à l'esthétisme. Nous sommes sur l'Île de la Cité ; c'est, en effet, le berceau de Paris ; c'est l'un des endroits les plus somptueux au monde. Nous pouvons discuter les récents aménagements qui ont été faits par la Ville de Paris en termes d'esthétisme et c'est un euphémisme. C'est pour cela que j'espère que le plus grand consensus, dans le respect d'une certaine forme d'esthétisme parisien classique, sera respecté sur l'Île de la Cité et que nous éviterons trop d'innovation qui, je pense, n'irait pas forcément avec la cohérence architecturale et esthétique de l'Île de la Cité.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Corine FAUGERON.

### **Corine FAUGERON, Conseillère déléguée, Conseillère de Paris**

Bonjour à tous et à toutes. Comme vous le savez, je suis inquiète par cette délibération. Certes, vous affichez beaucoup de consultations, beaucoup de

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

collèges et, en même temps, nous voyons bien que le niveau d'information des différents membres des collèges n'est pas du tout le même et à partir du moment où l'on tire au sort des citoyens, c'est bien aussi de leur donner les outils nécessaires pour répondre à la consultation. Cela est un peu inquiétant.

Ensuite, en effet, comme l'a souligné Pacôme RUPIN, c'est sûr qu'il eut été bien d'inclure le Conseil de quartier dans ces personnes, puisque le Conseil de quartier regroupe ceux qui vivent là où vous dites qu'il va falloir redonner vie à cette Ile. Or, cette Ile a des habitants qui y vivent. Il y a donc une vie sur cette Ile. Je trouve que dans cette délibération, on oublie que cette île est habitée avec des gens qui y vivent et qui ont été victimes de ce terrible accident de Notre-Dame : même s'ils ne passaient pas leur temps à aller visiter Notre-Dame, cela change complètement leur environnement et leur univers. Là aussi, je pense qu'il faut faire attention aux personnes qui y habitent et mieux les inclure dans les projets sur cet espace.

Enfin, oui, il est nous est demandé de voter, mais nous ne votons pas là un projet : nous votons juste la forme d'un appel à projets. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer pour ou contre le projet : nous ne le connaissons pas. Tout le monde pense à ce qui nous avait été exposé il y a de nombreuses années avec le projet Perrault-Bélaval qui ne recueillait pas du tout l'unanimité, mais il peut y en avoir d'autres, puisque quatre projets seront concurrents. Nous ne nous prononçons donc pas là-dessus, mais c'eut été bien peut-être que dans cet appel et même dans le cadre qui est fait sur cette consultation, il y ait un cahier des charges, qui sera je suppose transmis pour que les équipes répondent au projet.

Pour toutes ces raisons, nous appelons à s'abstenir sur cette délibération.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Est-ce qu'il y avait d'autres demandes de prises de parole ? Je vais essayer de répondre aux différents éléments, mais je crois que j'ai beaucoup parlé, beaucoup dit de points qui ont été ensuite abordés dans les questions.

Sur les questions de Julien ROUET, je ne reviens pas sur la question du montant, parce que la réponse a été aussi donnée par Pacôme RUPIN et nous y reviendrons dans le vœu, mais sur les usagers culturels, ils sont évidemment pris en compte. Le Diocèse fait partie des parties prenantes de ce projet, depuis le début d'ailleurs, qui porte en réalité un projet qui dépasse largement la reconstruction de la Cathédrale et qui est bien antérieur à cet incendie. L'accueil du public culturel fait éminemment partie du projet.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Sur la partie logement, oui, je sais comme vous qu'il y a des habitants sur l'Île de la Cité. Il n'y en a pas beaucoup, puisqu'il y a deux poches de vie qui étaient jusqu'à maintenant séparées dans deux Conseils de quartier et je me félicite qu'elles soient maintenant réunies dans un même Conseil de quartier d'un bout à l'autre de l'Île, mais, depuis les travaux Haussmanniens, vous savez qu'il y a énormément de bâtiments administratifs et très peu de vie entre les deux petites poches de vie que sont aux deux extrémités de l'Île de la Cité. C'est pour cela que j'insiste très souvent sur mon souhait de voir des logements à l'Hôtel Dieu, mais aussi à la Préfecture de Police, à l'ancien Palais de justice, mais c'est un autre sujet. Les habitants sont les premiers à se plaindre de ce que, pour le commerce local, pour la vie, c'est difficile. Ils seront donc associés ; nous y tenons énormément. Ils seront associés à travers les différentes manières que j'ai évoquées, mais d'abord et avant tout dans la phase préalable, dans la phase de consultation. C'est ce que nous portons et qui permettra de créer ce cahier des charges, de l'affiner. C'est pour cela que je ne suis pas sûr d'avoir compris l'intervention de Corine FAUGERON. Je n'ai pas compris pourquoi nous voudrions que le cahier des charges soit entièrement constitué aujourd'hui, alors que c'est le lancement, justement, de la consultation et de sa préparation.

Je vous propose, sans autre demande d'intervention, que nous passions au vote sur cette première délibération qui concerne le lancement du projet, mais qui sera suivi d'autres et de comptes rendus qui seront faits au Conseil de Paris, ce qui me permet de répondre à une dernière question : je vois une préoccupation légitime qui avait été portée par les différents groupes de se voir associés et qui trouve sa réponse, Julien ROUET, dans cette délibération, puis qu'ils seront tous associés via des comptes rendus réguliers mais aussi par leur représentation au sein du collège constituant le suivi et le jury du concours. Cette délibération répond donc à la principale question que portait votre groupe.

Je propose donc que nous votions sur cette délibération, si vous êtes d'accord. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité de 15 voix pour, 4 voix contre (A. Véron, J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello) et 5 abstentions (JP. Maurel, J. Boutault, C. Faugeron, R. Rémy-Leleu, A. Bouri)*

**2021 DLH 74 - 6, rue d'Aboukir (2<sup>e</sup>) – Autorisation de signature d'un protocole transactionnel avec ENEDIS au terme d'un bail commercial**

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Dans ma hâte de terminer avec cette délibération et de faire le lien avec le vœu sur Notre-Dame, j'ai oublié, alors même que nous ne parlons que de logements et de loger davantage de gens, un projet qui me tient beaucoup à cœur, puisqu'il s'agit du centre d'hébergement de la rue d'Aboukir, mais surtout de sa prolongation et de sa transformation dans l'avenir. C'est la DLH 74 que nous présente Gauthier CARON-THIBAUT.

### **Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, Conseiller de Paris**

Merci Monsieur le Maire. Effectivement, vous avez oublié cette délibération, une délibération qui va faire fuir des classes moyennes de Paris et qui va créer des collectifs de riverains en colère autour du 6 rue d'Aboukir, puisqu'effectivement, cette adresse s'est versée dans l'appel à projets « réinventer Paris » afin de pouvoir transformer cet immeuble de bureaux en logements. La Ville de Paris est propriétaire de cet immeuble au 6 rue d'Aboukir depuis 1931 et il s'agit d'un immeuble R+3 ainsi qu'un parking, édifié sur trois étages. Cela fait environ 3 957 m<sup>2</sup>, donc il ne s'agit pas d'une petite surface. Cet immeuble a été mis à disposition successivement par la Ville de Paris à EDF, ERDF et maintenant ENEDIS afin de pouvoir assurer la distribution d'énergie électrique dans la capitale. ENEDIS a rendu congés de ce bâtiment le 31 décembre 2019 et ENEDIS au terme de son contrat devait remettre en état l'intégralité de l'immeuble avant de le remettre à la Ville de Paris. Tout cela aurait pris du temps. Ce n'est pas particulièrement le travail d'une structure comme ENEDIS de faire tout cela. Ils ont plutôt l'habitude de creuser des trous que de les reboucher. Ce n'est pas très gentil pour eux, mais c'est malheureusement la réalité urbaine. Un accord a donc été trouvé entre la Ville de Paris et ENEDIS, ce qui permettra d'aller beaucoup plus vite. La Ville de Paris remettra en état le bien et ENEDIS paiera sur facture les travaux réalisés. Il s'agit de factures d'un montant relativement faible de 116 438 euros dont les devis sont joints à la délibération et qui seront intégralement payés par ENEDIS à la Ville pour que la Ville puisse remettre en état ce bâtiment.

C'est donc une première délibération sur cette adresse qu'il vous est proposé de voter ce soir et il n'est pas à en douter qu'il y aura d'autres délibérations qui concerneront le 6 rue d'Aboukir, puisque bien évidemment, ce projet a vocation à devenir du logement et donc à être accompagné d'une délibération que j'aurais plaisir à vous présenter en Conseil. Je vous remercie.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Gauthier. Jean-Paul MAUREL demande la parole.

### **Jean-Paul MAUREL, Conseiller délégué de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, juste une question. Sauf erreur de ma part, dans cet immeuble, il y a de grands sous-sols, toute une partie historique au niveau de la production et fourniture d'électricité dans le centre de Paris. Est-ce que je me trompe ? Sinon, qu'est-ce qu'il est prévu comme avenir pour ces espaces ? On a parlé d'un immeuble de R+3 : sur des autres niveaux, qu'est-il prévu ? Merci.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Je n'ai pas tout à fait compris la question. Gauthier.

### **Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, Conseiller de Paris**

Cher Jean-Paul, effectivement, c'est une question que toutes les personnes qui vont répondre à l'appel à projets sont amenées à devoir répondre, puisqu'ENEDIS quitte l'intégralité du lieu. Il n'y aura donc plus de production électrique à l'intérieur. ENEDIS va vider l'intégralité de leur bâtiment ; nous le remettrons en état et après, les personnes qui répondront à l'appel à projets « réinventer Paris », charge à eux de faire des projets d'aménagement, de proposer la meilleure adéquation et la meilleure offre pour redonner une nouvelle vie à cet immeuble et effectivement, je confirme tes propos, il y a bien un parking, avec de mémoire, 27 places en sous-sol à cette adresse.

### **Jean-Paul MAUREL, Conseiller de Paris Centre**

Je suis désolé, mais est-ce que je parle du 8 rue d'Aboukir ou est-ce que je me trompe ? Je faisais allusion à toute cette partie d'un énorme transformateur avec toute une histoire. Je l'ai visité, il y a quelques années, lorsque j'étais en fonction à la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement. Toute une partie de l'immeuble est vraiment historique, avec des équipements qui sont d'une autre époque et monumentaux. Est-ce que vous avez connaissance de cet espace ?

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, Conseiller de Paris**

Je ne sais pas de quelle adresse tu parles. Je sais que je parle du 6 rue d'Aboukir qui est l'immeuble qui a été mis à disposition de la Ville de Paris auprès d'ENEDIS, donc, je pense que l'on doit parler du même immeuble, comme beaucoup d'immeubles actuellement sur Paris Centre qui font de l'électricité ou qui s'occupent de téléphonie mobile avec de grandes centrales techniques à l'intérieur et qui sont en train de quitter le centre de Paris pour rejoindre des locaux plus adaptés aux opérations qu'ils réalisent sur place. Cela nous permet en l'occurrence là sur cette adresse qui est propriété de la Ville de pouvoir imaginer un joli projet de logement.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Absolument. C'est bien un poste de transformation électrique qui sera transformé en logements. Nous sommes très contents qu'il soit versé à cette opération et nous espérons que nous aurons d'autres opérations, mais Gauthier les surveille très attentivement.

Il y avait d'autres demandes de prises de parole : Jacques BOUTAULT et Aurélien VERON je crois.

### **Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci. Je voulais juste compléter ce que disait Jean-Paul MAUREL. Effectivement, il existe en sous-sol de cet immeuble un volume monumental que vous avez peine à imaginer si vous ne l'avez pas visité très haut de plafond. Y sont encore installées des machines de production électrique qui datent du début du siècle qui sont évidemment inutilisées depuis plusieurs années et qui constituent un véritable patrimoine industriel. Ce lieu, ces machines, racontent une histoire. Celle des ouvriers de l'électricité de Paris qui est absolument étonnante et il serait dommage de ne pas en préserver la mémoire. Et je vous invite à visiter ce lieu parce que c'est vraiment une partie de l'histoire industrielle de Paris qui se raconte là, dans ces sous-sols. C'est absolument édifiant. Ce que pointe Jean-Paul MAUREL n'est pas mineur.

Par ailleurs, je m'étonne du sens général de la délibération, puisqu'actuellement l'immeuble est en grande partie occupé par un centre d'hébergement d'urgence pour les familles à la rue et aussi des artistes en exil. Que vont-ils devenir ? Quel est le projet futur par rapport aux occupants actuels ?

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre**

C'est le projet dont j'ai parlé tout à l'heure.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Oui.

### **Benoîte LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Les exilés.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Attendez. Nous allons répondre à cette question. Peut-être que nous prenons la dernière question. Aurélien VERON. Ensuite, nous ferons une réponse groupée.

### **Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris**

Merci. J'entends bien le sarcasme de Gauthier CARON-THIBAUT et je ne suis pas le dernier à apprécier ce genre d'humour. Je ne suis pas sûr que les classes moyennes de Paris apprécient l'évolution et les pâtés de maison qui basculent les uns après les autres sans que l'on sache très bien où l'on va. Nous avons soutenu le centre de migrants de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement ; nous le soutenons toujours ; cela se passe bien. Pour ce centre de migrants, nous nous sommes abstenus, avec bienveillance mais abstenus, parce que nous sommes encore une fois dans une sorte de brouillard. Nous ne voyons pas très bien combien de centres de migrants vont s'installer dans le centre et comment toute cette gestion va s'organiser. Nous avons un centre de la Croix Rouge en face, Emmaüs près des Halles. Tout cela est en train de s'étendre. Est-ce qu'il y a une cohésion d'ensemble et un plan ou est-ce que cela est improvisé en fonction des disponibilités ? Quel est le projet de logements derrière ? Encore un immeuble qui va basculer. Quelles catégories ? Pour l'instant, les montages techniques et l'organisation qui suivent ne répondent pas à la question de savoir quel est le plan. Pour l'instant, on avance à l'aveugle. Nous allons nous abstenir, parce que nous n'en savons pas beaucoup plus, et certains habitants du quartier sont parfois maltraités après des préemptions de bailleurs sociaux (encore un sujet que nous soulèverons un jour). Tout cela n'est pas toujours clair.

L'humour détend les choses et permet de faire passer le message, mais je ne suis pas sûr que le message soit très positif pour les habitants du quartier.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Nous pouvons peut-être répondre rapidement, puisque nous avons déjà débattu de ce sujet et de cette adresse. Effectivement, le centre d'hébergement d'urgence de la rue d'Aboukir s'inscrit toujours dans la même perspective : là où l'État ne reloge pas, il faut bien que quelqu'un le fasse. Donc, c'est la Ville qui le fait, d'ailleurs, parfois en concours avec la Préfecture et donc l'État. C'est le cas du CHU de la rue d'Aboukir. Cela se passe très bien avec une importante participation des acteurs locaux. Je pense que les gens voient très bien où ils vont : ils vont exactement dans une occupation temporaire qui je crois est prévue pour deux ou trois ans. C'est très clair ; c'est très clair aussi sur la fin et sur la nécessité d'installer ce dispositif qui est temporaire par nature et qui comprend aussi l'atelier des artistes en exil dont nous avons parlé tout à l'heure et le déplacement du dispositif du boulevard Henri IV dont nous avons parlé dans la dernière délibération et qui est tout à fait cohérent et logique dans cette utilisation temporaire. Il s'agit d'un accueil de jour, très clair aussi dans son spectre, puisque ce sont les familles, les femmes et les enfants qui sont visés à Aboukir et qui le seront aussi avec le déplacement du dispositif du boulevard Henri IV bien connu de Paris Centre.

Ensuite, à terme, et Gauthier CARON-THIBAUT l'a expliqué, le projet est dans « Réinventer Paris », dans la dernière opération qu'a annoncée le premier Adjoint Emmanuel GREGOIRE de transformation de bureaux en logements. Ce lieu était composé de bureaux, même si des machines étaient au sous-sol. Nous avons visité tous les étages, y compris le toit végétalisé, qui est très beau, et les ateliers des Artistes en exil, mais j'avoue que je ne crois pas être allé dans le sous-sol, mais nous le ferons et nous proposerons à Jacques BOUTAULT et à Jean-Paul MAUREL de nous accompagner. Pour le reste, il s'agit d'une transformation que nous accueillons de nos vœux, puisque c'est la création de logements et le type de logements reste à écrire et à dessiner. Nous vous en rendrons évidemment compte, mais je crois qu'il s'agit d'une très bonne nouvelle pour le quartier et pour Paris Centre que de créer des logements là où se trouvaient auparavant ces bureaux. Je ne sais pas si tu veux ajouter un mot de réponse Gauthier.

### **Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, Conseiller de Paris**

Non. Ce sont toujours les mêmes arguments et les mêmes discussions que nous avons à ce sujet. A chaque fois, on se plaint toujours quand la Ville de Paris fait du logement. On oublie assez souvent que bien souvent, ce sont les classes

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

moyennes elles-mêmes qui se plaignent quand la Ville de Paris n'agit pas, quand généralement un immeuble est vendu en bloc avec des classes moyennes à l'intérieur et que la Ville de Paris n'agit pas pour le préempter. Ce sont les classes moyennes qui se retrouvent par des ventes à la découpe forcées à quitter leur appartement. Quand un immeuble devient un immeuble de bureaux, cela crée, certes de l'emploi, mais peut aussi désorganiser les quartiers, mais ce sont autant de familles qui ne peuvent pas avoir la possibilité de rester vivre dans leur quartier. Il existe une volonté de la Mairie de Paris aujourd'hui de pouvoir faire basculer – puisque c'est votre terme – un nombre de plus en plus important d'anciens bureaux, des locaux obsolètes, des bureaux obsolètes, dans une vocation de logements. C'est un choix qui est le nôtre. Je conçois que vous ne le partagiez pas. Vous avez aussi montré toute la vision qui est la vôtre sur celle du logement dans la première délibération sur la Conférence du logement. Peut-être que nous avons aussi un problème de définition sur ce qu'est une classe moyenne aujourd'hui à Paris. Quand nous regardons les plafonds de ressources, j'aime toujours à rappeler qu'une personne seule est éligible au logement social dès lors qu'elle touche maximum 2 500 euros de ressources par mois. Si, à 2 500 euros de ressources par mois, on n'est pas dans les classes moyennes, je ne sais pas dans quoi l'on est. Parce que nous voyons de plus en plus arriver dans nos bureaux des personnes qui sont au-dessus de ces 2 500 euros et qui sont menacées par la crise économique que nous vivons, qui sont menacées par les locations touristiques type Airbnb, des personnes qui touchent plus, nous créons également des dispositifs de logements intermédiaires. Nous avons voté des délibérations depuis le début de cette mandature sur des adresses avec un mix logement social traditionnel et logement intermédiaire. Je pense qu'il ne faut pas être dans la posture dans laquelle vous êtes, à vouloir opposer l'avenir dans le parc social à un avenir d'un arrondissement sans logement dédié aux familles et aux Parisiennes et aux Parisiens qui font la capitale.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Je crois que nous avons fait le tour et je suis sûr qu'il s'agit d'un sujet sur lequel nous continuerons à débattre. Je vous remercie. Je propose que nous passions au vote de cette délibération ?

Qui vote contre ? Pas de vote contre. Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité de 20 voix pour, 4 abstentions (A. Véron, J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello)*

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Avant de passer aux vœux, je voudrais faire un point de clarification. Quand il n'est pas possible de répondre directement dans un Conseil, cela arrivera et peut arriver, mais ce n'est pas arrivé souvent, j'aime bien que nous puissions profiter d'un Conseil suivant pour répondre ou pour préciser un point. Et c'est le cas : une question d'Antoine SIGWALT portait sur une délibération que nous avons votée et qui visait à soutenir le dispositif de consultation de la Maison du Barreau et je voudrais donner à la parole à Dorine BREGMAN pour qu'elle puisse préciser un point qui avait fait l'objet d'une question dans l'un de nos conseils précédents.

### **Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire de me donner la parole pour apporter ces précisions. Nous avons déjà échangé avec Antoine SIGWALT cet après-midi par mail, mais effectivement, redonner cette précision paraissait intéressant. Il s'agissait des consultations d'avocat organisées dans les différentes mairies. La question portait sur le tarif horaire, puisque nous avons une subvention assez importante de 296 750 euros pour 1 728 permanences. Ces permanences durent trois heures. La permanence de trois heures est donc de 171,34 euros en divisant le montant de la subvention par 1 728. Le coût horaire est je pense, assez imbattable compte tenu des tarifs pratiqués habituellement par les avocats, soit 57,24 euros pour une heure de consultation, sachant qu'en pratique une permanence de trois heures permet de tenir neuf consultations de 20 minutes afin de toucher le plus grand nombre de nos concitoyens et de nos concitoyennes qui auraient besoin de ces consultations juridiques dans cette période difficile.

Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Dorine.

### **Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre**

Merci pour la précision et effectivement, cela rend le coût beaucoup plus intéressant présenté comme cela que tel que nous l'avions compris la dernière fois, à savoir des créneaux de 20 minutes. Nous pensions que la permanence

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

durait 20 minutes, auquel cas cela faisait un coût neuf fois plus élevé. Merci beaucoup pour la précision.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Voilà pour la précision. Merci beaucoup. Ceci conclut la séance de discussion des délibérations, et inaugure celle des vœux.

## **VŒUX**

### **V PC 2021 12 – Vœux relatif à la dénomination de la PMI du 2<sup>e</sup> arrondissement (dite « Banque »)**

#### **Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Avec mes collègues Yohann ROSZÉWITCH et Karine BARBAGLI. Après avoir rendu hommage à Dorothée CHELLIER dans le 3<sup>e</sup> et Berthe HIRSCH dans le 4<sup>e</sup>, il était temps de donner un nom à la PMI Banque du 2<sup>e</sup> et ce n'est pas Karine qui vous dira le contraire après devoir dire ce nom régulièrement. La déclinaison n'était pas simple. Une consultation citoyenne avec trois noms soumis au vote a eu lieu il y a quelques semaines et c'est donc avec Bronia DLUSKA, née SKLODOWSKA, que nous allons renforcer notre patrimoine parisien. Et elle y a toute sa place car Bronia a été une des premières femmes médecins gynécologues à exercer à Paris. C'est à Paris, qu'elle a pu étudier et soutenir sa thèse sur l'allaitement maternel à une époque où il était plus que difficile à une femme d'accéder à l'enseignement, notamment supérieur. C'est donc à Paris qu'elle a pu s'épanouir et faire bénéficier aux femmes de sa spécialité qui était donc l'accouchement. On disait qu'elle était spécialiste des accouchements à l'époque et elle a pu donc en faire bénéficier les Parisiennes. J'ai découvert Bronia DLUSKA grâce au travail de Natacha HENRY présenté à la bibliothèque Arthur Rimbaud du 4<sup>e</sup> arrondissement, il y a quelques années sur Marie CURIE et Bronia DLUSKA, puisque Bronia DLUSKA est la sœur de Marie CURIE, qu'elle appelle d'ailleurs « les sœurs savantes » et je vous invite à découvrir leurs destins liés, absolument extraordinaires, car sans Bronia, Marie CURIE n'aurait pas mené ses travaux sur son institut et n'aurait pas trouvé les financements pour son institut dont elle était d'ailleurs présidente. Elle a également fondé un hospice en Pologne en 1926 qui recueille presque un millier d'enfants tous délaissés de l'après-guerre. Au regard de ce parcours, quel lieu plus pertinent qu'une PMI pour lui rendre hommage. Nous portons cette ambition de

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

rentre hommage et justice à ces nombreuses femmes oubliées et méconnues de l'histoire et nous sommes donc ravis de vous présenter ce vœu. Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Shirley. La toute première dénomination d'une PMI était déjà un projet qui avait occupé Shirley à la Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement. Elle tenait à compléter ce travail et ce sont désormais les trois PMI de Paris Centre qui porteront un nom – et quel nom – avec ce vœu qui vaut délibération pour moi. Je vous propose de le voter, si vous êtes d'accord. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de confirmer ainsi le vote des habitants. Ce vœu est donc adopté à l'unanimité.

*À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité.*

### **V PC 2021 13 - Vœu relatif à la dénomination du centre Paris Anim' Les Halles le Marais**

#### **Jimmy BERTHE, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire. Pour le centre Paris Anim' Les Halles, l'idée était, portée par Yohann ROSZÉWITCH et Shirley WIRDEN, de donner le nom de Ruth BADER-GINSBURG. Elle est née en 1933 à New-York. Elle fait partie des premières femmes à intégrer l'une des plus importantes universités de la République, Harvard. Elle a étudié le droit dès 1956. L'anecdote la plus connue raconte que le doyen lui demanda, ainsi qu'aux neuf autres jeunes femmes qui l'accompagnaient, quelles étaient les raisons qui les avaient poussées à prendre la place d'un homme. Vous voyez le contexte à l'époque. Juriste et professeur des universités, diplômée de la Columbia Law School, elle passa une grande partie de sa vie à défendre l'égalité juridique parfaite entre les femmes et les hommes à travers notamment la création du Women's Rights Law Reporter ou la section féminine de l'Union américaine pour les libertés civiles. En parallèle d'une carrière universitaire aux universités Columbia, Newark, Rutgers, Standford, elle mène de front le combat de sa vie, le Women's Rights Project qui l'amène à travailler sur plus de 300 cas de discriminations sexistes aux Etats-Unis. Elle plaidera victorieusement en 1971 dans l'affaire Reed contre Reed et fit reconnaître qu'il n'existe aucune raison valable pour qu'une loi favorise la nomination d'un père plus qu'une mère comme administrateur des biens d'un enfant décédé. Elle obtient ainsi le rejet du principe de discrimination entre hommes et femmes, ce qui lui a permis de faire par la

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

suite tomber toutes les lois américaines construites sur ce modèle. L'ironie du système juridique est qu'en montrant que les hommes étaient lésés dans les lois américaines par les stéréotypes genrés, qu'elle réussit à convaincre la cour suprême des Etats-Unis que le 14<sup>ème</sup> amendement devait s'appliquer autant aux discriminations raciales qu'à celles fondées sur le genre. C'est alors que la porte fut ouverte pour bannir dans les lois de l'Union toute discrimination entre hommes et femmes pour établir l'égalité au profit des femmes. En 1993, elle rentre à la Cour Suprême, nommée par Bill Clinton qui la fait passer du prétoire où elle obtient la victoire de l'égalité, à l'avant-scène du temple du droit américain, où elle a pu avancer le droit à l'avortement, celui à l'égalité des minorités sexuelles et ethniques et des personnes migrantes et handicapées et la non-reconnaissance du port d'arme comme un droit constitutionnel. Elle intervenant vraiment sur tous les champs. Ruth BADER-GINSBURG est décédée malheureusement le 18 décembre 2020, laissant derrière elle des combats inachevés mais bien avancés aux États-Unis, avec une célébrité dans le monde entier, une forte volonté humaniste et un mouvement progressisme très puissant. C'est parce que les combats qu'elle a menés et les victoires qu'elle a obtenues sont des exemples pour toutes celles et tous ceux qui aspirent à un société fondée sur l'égalité de genre et qui doit servir de ferment à la jeunesse, que le Conseil de Paris Centre, sur ma proposition en tant qu'Adjoint au Maire chargé de la jeunesse, sur celle de Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la mémoire et Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femme-homme que nous émettons le vœu que le nom de Ruth BADER-GINSBURG soit attribué au centre Paris Anim' Les Halles le Marais. Merci.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Jimmy. Merci à vous trois, pour cette proposition et aussi à Gauthier CARON-THIBAULT qui a participé à la suggestion de cette idée et de ce nom. Je vous propose que nous passions aux voix, s'il n'y a pas de demandes d'intervention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité. Nous aurons à cœur de la mettre en œuvre rapidement.

*À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité.*

### **V PC 2021 14 - Vœu au Maire de Paris Centre relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à l'histoire de l'immigration chinoise dans le quartier des Arts-et-Métiers à Paris Centre**

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Un vœu déposé a été en partie traité dans l'examen de la délibération tout à l'heure qui va au-delà du vœu, puisqu'elle met en œuvre l'apposition de cette plaque. Est-ce que ce vœu est maintenu ou retiré, comme cela était prévu ?

### **Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris**

Merci Monsieur le Maire. Je vais juste dire un petit mot, si vous le permettez. Déjà, m'excuser pour mon retard, j'étais en commission mixte paritaire sur un sujet qui nous concerne tous puisqu'il parlait entre autres de la création de la police municipale à Paris.

Il s'agissait d'un projet de vœu qui visait à rendre hommage à cette histoire de l'immigration chinoise dans le quartier du Marais, notamment autour d'Arts et Métiers et l'apport culturel que cela a pu avoir.

J'ai découvert avec bonheur qu'une délibération allant en effet totalement dans le même sens avait été déposée et donc, je ne peux plus malheureusement la voter, mais avec un peu de retard, j'y apporte tout mon soutien. Je crois que ce vœu le démontre amplement. Je retire donc évidemment ce vœu. Voilà Monsieur le Maire.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Monsieur le Député. Merci pour l'unanimité a posteriori sur cette délibération portant hommage à la communauté chinoise de Paris Centre et du Marais en particulier.

Il nous reste deux vœux. Je propose que nous parlions de Notre-Dame, puis que nous concluons en parlant de l'école et de la situation de l'école. Je vous propose de discuter du vote sur Notre-Dame.

### **V PC 2021 16 - Vœu relatif à la promesse de don de la Mairie de Paris pour la restauration de Notre-Dame-de-Paris Déposé par le groupe Républicains et Libéraux**

### **Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre**

Effectivement, nous avons déposé ce vœu avant d'avoir connaissance de la délibération dont nous avons discuté tout à l'heure. Ce vœu que nous déposons est important. Il est symbolique en particulier à l'approche du triste anniversaire de l'incendie de Notre-Dame-de-Paris. Nous nous souvenons tous où nous étions

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

ce jour-là. Nous devons le reconnaître, la Mairie de Paris et ses agents étaient eux aussi présents. La Mairie a ainsi permis d'aider notamment au sauvetage des œuvres de Notre-Dame. Ce soir-là, toutes les forces politiques de notre ville ont été solidaires. Madame la Maire de Paris avait même parlé d'un geste important d'unité. Nous ne devons pas perdre de vue cette unité au service de la Cathédrale, de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens. Les dons ont commencé à affluer dès le lendemain du drame. Au 31 décembre 2019, 824 M€ ont été collectés en promesse de dons. A l'heure actuelle, nous ne savons pas si cela sera suffisant. Nous l'espérons, mais nous n'en avons pas la certitude. Ainsi, rien que la phase consolidation a coûté le double des prévisions pour atteindre 165 M€. La Mairie de Paris a également fait une telle promesse d'un montant de 50 M€ de participation à la restauration de la Cathédrale. En février, la Mairie a été auditionnée par Brigitte KUSTER, députée de Paris et Présidente de la mission d'information sur la restauration de Notre-Dame que je souhaite d'ailleurs remercier pour les efforts qu'elle déploie en faveur de ce chantier immense, ainsi que tous les acteurs mobilisés.

Qu'avons-nous appris à cette occasion et qui est confirmé dans la délibération que nous avons discutée ce soir ? Que les 50 M€ ne serviront pas à la restauration de la Cathédrale, mais à la modification de ses abords et de ses accès. Bien que la Cathédrale ne soit pas propriété de la Mairie, les abords, eux, le sont bien. Il est ainsi regrettable que la promesse originelle soit détournée afin de financer les travaux qui devaient dans tous les cas être portés par la Ville. Ce débat n'a pas un simple débat anodin, il est symbolique. Ainsi, alors que 340 collectivités ont participé à la restauration financière de Notre-Dame, dont la Région Ile-de-France présidée par Valérie PECRESSE, pour un montant de 10 M€, ou la Région Hauts-de-France présidée par Xavier BERTRAND, pour un montant d'1 M€, la Ville de Paris ne participe pas à la restauration de la Cathédrale, financièrement. Saint-Germain-en-Laye, Reims, Rueil-Malmaison ou encore Rambouillet, toutes ces communes oui, mais pas Paris. Cela est d'autant plus important que toutes les promesses de dons n'ont pas encore été collectées, notamment celles des grandes entreprises. La Mairie se doit ainsi d'être exemplaire : si elle-même n'honore pas sa promesse de don, pourquoi les donateurs le feraient ? Il est d'autant plus important que la Ville doive être exemplaire en la matière, puisque l'État ne l'est pas forcément. Ainsi, la campagne de dons finance le fonctionnement de l'Établissement Public chargé de la restauration, alors qu'il avait été promis que cet établissement serait financé sur les fonds de l'État. C'est la raison pour laquelle le vœu que nous vous présentons, qui est indépendant de

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

la délibération SG 20, demande à ce que la promesse de don pour la restauration de Notre-Dame soit honorée, que ce don aille exclusivement à la restauration de la Cathédrale et qu'il ne soit pas détourné pour financer un chantier qui aurait dû de toute façon être financé par la Ville.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Je crois que nous avons les uns et les autres déjà répondu, notamment Pacôme RUPIN, à ce vœu, mais je vais laisser la parole à Yohann. Simplement, effectivement, nous nous rappelons où nous étions mla nuit de l'incendie. J'étais sur le parvis aux côtés de la Mairie de Paris et aux côtés de Monseigneur CHAUVET, l'archevêque de la Cathédrale Notre-Dame, mais je peux vous assurer qu'aujourd'hui, comme cette nuit-là, il n'existe pas la moindre divergence de vue sur ce qu'il doit être fait dans la Cathédrale et sur son parvis. Mais je vais laisser Yohann compléter.

### **Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre**

Merci Monsieur le Maire, cher Ariel. Mes chers collègues, cher Julien ROUET. Je ne vais vraiment pas être très long sur cette réponse, puisque Monsieur le Maire a déjà en grande partie répondu tout à l'heure à travers la présentation de la délibération et à travers les réponses qu'il a pu apporter.

Je vous confirme donc que la Ville de Paris honorera bien sa promesse de don de 50 M€, qu'elle financera les travaux des abords de la Cathédrale. C'est d'ailleurs la Ville de Paris qui a souhaité que les abords de la Cathédrale soient inclus dans le projet de rénovation. Il s'agit aussi d'une valorisation de la Cathédrale par un meilleur accueil des visiteurs, un meilleur accueil des flux et un environnement direct plus agréable. Cela fait partie aussi de cette valorisation de la Cathédrale.

Comme vous l'indiquez dans votre vœu, Notre-Dame de Paris n'appartient pas à la Ville, mais à l'État. C'est la raison pour laquelle la restauration de l'édifice est gérée par l'Établissement Public de Conservation et de Restauration de la Cathédrale Notre-Dame de Paris avec qui la Ville et la Mairie de Paris Centre sont évidemment en lien très réguliers. Ariel WEIL le rappelait : nous sommes en lien avec tous les acteurs, le Diocèse comme l'Établissement Public et les différents acteurs en charge de cette restauration.

Concernant les dons, ils sont à ma connaissance étalés volontairement dans le temps, donc, il est normal qu'ils n'aient pas encore été tous récoltés. Aucun financement supplémentaire n'est d'ailleurs nécessaire à ce stade pour la

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

restauration de l'édifice, comme cela l'a d'ailleurs été indiqué dans une intervention précédente.

Mes chers collègues, je vous invite, pour ces raisons à voter contre ce vœu. Je vous remercie.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a une demande complémentaire d'intervention ? Oui, Pacôme RUPIN.

### **Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris**

Merci. Je connais évidemment les qualités sur les sujets culturels de notre collègue Julien ROUET et en effet, un suivi est à faire sur ce projet. Mais, il est vraiment important sur la question des dons, de voir qu'il s'agit d'un projet qui va durer longtemps ; il va y avoir besoin d'argent pendant longtemps et il n'est pas nécessaire que tous les dons soient versés aujourd'hui. La différence entre les promesses de don et les dons aujourd'hui versés à l'Établissement Public en charge de la rénovation, vient de ce principe-là. Je trouve que c'est plutôt de bonne gestion que de se dire qu'à partir du moment où ces promesses de don sont aujourd'hui suffisantes pour la rénovation, cet argent qui vient de la Ville de Paris, qui vient des contribuables parisiens (la question n'est pas de savoir qui dirige telle ou telle collectivité, c'est avant tout l'argent des contribuables parisiens) soit avant tout concentré sur la valorisation des abords de la Cathédrale, qui je pense, a en effet une importance par rapport à ce projet de rénovation. Comme l'a dit Monsieur le Maire, il faut prendre l'Île de la Cité dans son ensemble. Nous l'avons d'ailleurs prise beaucoup trop, je pense, ces dernières décennies, bout par bout. Je crois donc vraiment qu'il est intéressant que la Ville de Paris en lien avec l'État, arrive à travailler ensemble et à financer ce qui permettra de valoriser l'ensemble de l'Île de la Cité. Je voterai donc contre ce vœu.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

D'accord. Je n'avais pas conclu à cela en écoutant l'explication. Mais merci pour l'explication. Effectivement, c'est bien la délibération précédente sur Notre-Dame, que ce travail de concert, en parallèle, entre l'Église et son parvis, c'est-à-dire tout le pourtour de la Cathédrale.

Julien ROUET pour une réponse rapide ?

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre**

Je vais juste répondre rapidement. Je préfère que l'on assume les choses. J'entends votre discours et il peut être compris. Effectivement, 824 M€, c'est énorme. Est-ce qu'il en faut plus ? Est-ce qu'il en faut moins ? A l'heure actuelle, nous ne le savons pas. Sauf que la réalité est qu'une promesse a été faite : une promesse de don pour la restauration de Notre-Dame. Que maintenant, la Mairie décide qu'il y a assez d'argent et qu'il faut juste changer les abords, très bien, mais dans ce cas-là, assumons les choses, disons que la promesse faite le 16 avril a été faite sous le coup de l'émotion. Mais ce n'est pas un don à la Cathédrale. Les 50 M€ vont donc maintenant dans le budget général pour des travaux qui de toute façon devaient avoir lieu. Maintenant, nous n'avons pas la même vision.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci Julien. Les choses sont claires et pardon, j'avais mal compris l'intervention de Pacôme RUPIN qui d'ailleurs fait partie de ceux qui avaient établi la loi d'exception sur Notre-Dame, dont l'un des enjeux était d'étendre précisément le périmètre de reconstruction de la Cathédrale. Tout cela forme bien une unité et une unité y compris en termes de financement. Je vous propose donc de voter sur ce vœu présenté par Julien ROUET. Qui vote pour ce vœu ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

*À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité, avec 20 voix contre et 4 voix pour (A. Véron, J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello)*

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **V PC 2021 17 – Vœu relatif à la situation épidémique de la Covid 19 dans les établissements scolaires**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Ce vœu résulte, procède d'une double initiative : celle de Karine BARBAGLI et de Corine FAUGERON qui, je crois, ont discuté ensemble de la présentation d'un vœu commun au nom de l'exécutif et qui vous a été envoyé, mais qui va vous être présenté.

#### **Corine FAUGERON, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris**

Nous avons déposé un vœu sur cette question de la crise Covid et du maintien de l'ouverture des écoles. Ce vœu a finalement servi de base à écrire un autre vœu, celui qui va vous être présenté, un vœu de l'exécutif, pour la mise en place d'un protocole de maintien des établissements scolaires ouverts pendant la crise. Tout est en train de bouger très vite en ce moment, par exemple, les nouvelles annonces de l'accélération du recrutement de personnel pour les écoles sont de très bonnes nouvelles, puisque la Ville de Paris avait de son côté déjà fait une liste de locaux permettant d'organiser le dédoublement.

Je vais laisser Karine lire le vœu que nous avons écrit ensemble tout à l'heure.

#### **Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**

Et aussi dire que l'urgence aujourd'hui est vraiment de protéger les enfants, comme les personnels, ici, maintenant et je suis vraiment heureuse que ce vœu puisse être celui de l'exécutif, puisque pour nous, l'urgence sont les tests, les vaccinations et de pallier aux absences de personnels, de soulager les équipes qui tiennent encore le coup, comme nous l'avons fait aujourd'hui à Saint-Merri et Renard, avec les élus qui ont fait le service de cantine.

Je ne vais pas vous lire tous les considérants puisque vous avez le texte du vœu, mais l'exécutif de Paris Centre émet le vœu que le Gouvernement prenne les dispositions nécessaires pour que l'ensemble des adultes présents devant les enfants dans les établissements scolaires soient vaccinés prioritairement, la pratique des classes dehors soient mises en œuvre dans le cadre d'un partenariat ville et académie, que l'académie précise ses intentions quant aux locaux proposés par la Ville pour dédoubler les classes et au recrutement nécessaire d'enseignantes ou d'enseignants. Nous émettons le vœu que l'effort en matière de dépistage des cas Covid soit accentué par une plus grande réactivité des campagnes de dépistage aux tests salivaires et par un meilleur partage

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

d'information comprenant en cela la publicité des données, qu'un bilan soit dressé fin avril du déploiement de l'expérimentation des capteurs de CO<sub>2</sub> dans les crèches, écoles, collèges, puis qu'une présentation soit faite visant à équiper de nombreux établissements. Voilà ce vœu que je vous propose de voter tous ensemble, parce que vraiment, nous sommes dans l'urgence et l'urgence de la vaccination n'est pas fin avril. C'est maintenant.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Corine et Karine. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?  
Aurélien VERON.

### **Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris**

Nous allons soutenir avec beaucoup d'enthousiasme ce vœu. Comme vous le savez, Rachida DATI a déjà commencé dans son arrondissement à vacciner en priorité des enseignants et je crois que cela transcende tous les clivages, LREM, Socialistes, Communistes, Droite... Je pense qu'aujourd'hui l'urgence effectivement pour tout le monde est de vacciner des enseignants. Donc, allez-y.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Shirley.

### **Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Je remercie Corine et Karine pour ce vœu. La situation est intenable et je tire mon chapeau à l'ensemble des agents, enseignants, personnels scolaires, animateurs, qui sont en train de vivre un enfer, au même titre que les soignants et les soignantes. Je crois qu'ils ne tiennent plus. De toute façon, au bout d'un moment, cela devient inhumain. Pour preuve : les élus ont été obligés de venir prêter main forte à la cantine. Nous sommes tout de même dans un pays qui est l'un des plus développés du monde et des médecins nous expliquent qu'ils mettent des patients dans les couloirs, ne savent plus quoi faire et alertent et des cantines qui doivent être assurées par les élus.

### **Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**

Quand elles ne sont pas fermées.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre**

Quand elles ne sont pas fermées. Je tire mon chapeau à Karine qui porte cela à bout de bras et aux agents qui sont dans une souffrance qui est la même que celle des professeurs et des élèves et il est temps que nous en terminions. Aurélie VERON disait que cela transcende les forces politiques : mais nous n'attendons que cela, parce qu'il ne s'agit plus de clivages politiques ici, mais de survie et de respect du service public et de la dignité humaine. Il faut vraiment que quelque chose soit fait au-delà des clivages politiques. Je le dis vraiment. Mais peut-être que la conception du service public reste encore une valeur de gauche, pour le dire ironiquement.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Merci Shirley. Tout à l'heure, j'ai rendu hommage à la Directrice de la caisse des écoles et à tous les gens qui sont mobilisés, mais j'ai omis de dire qu'elle a co-organisé avec nous, tout ce week-end, avec Karine et moi, la continuité du service public. C'est bien de cela dont il s'agit alors même qu'elle était elle-même malade et symptomatique chez elle. Je voudrais aussi dire le nombre de personnes qui, alors même qu'ils sont malades continuent à travailler pour que le service public ne s'interrompe pas et effectivement la nécessité absolue de prendre en compte dans les urgences, dans les priorités, nos personnels, ou comme c'est très bien dit d'ailleurs dans le vœu, les adultes qui sont face aux enfants, quel que soit leur statut.

### **Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre**

Et je voudrais aussi ce soir que nous pensions à tous les personnels qui sont malades et leur souhaiter vraiment un bon rétablissement, comme Ariel le fait toujours dans ses messages. Que nous puissions, nous, tout l'exécutif au-delà de nos opinions politiques, penser à eux pour qu'ils se remettent et qu'ils puissent être de retour, parce que c'est une maladie qui peut tuer. Nous pensons donc fort à eux pour qu'ils se remettent ce soir.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Est-ce que nous pouvons mettre ce vœu aux voix ? Oui, Pacôme RUPIN.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris**

Je voudrais intervenir. Évidemment, je crois que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut une forme d'union sur ce sujet et ne pas faire trop de politique. Chaque jour, la situation sanitaire évolue. On sait qu'elle évolue de manière très négativement ces derniers jours, ces dernières semaines, que c'est extrêmement dur pour tout le monde. C'est avant tout dur en effet pour les personnels qui sont en première ligne, les personnels soignants, mais aussi pour les personnels de l'Éducation Nationale et de la ville qui travaillent dans les écoles. On sait tous que c'est lié avant tout à ce variant dit anglais, qui fait que nous avons aujourd'hui une troisième vague que nous aurions tous aimé évidemment éviter.

Sur la question de la campagne de vaccination, chaque jour, on a droit à une polémique sur ce sujet, alors que si nous prenons un peu de recul et que nous regardons les chiffres, la campagne de vaccination en Europe est à peu près la même dans tous les pays. Nous n'allons pas faire le débat ici. Je crois que le monde fait ce qu'il peut pour que l'on vaccine le plus vite. Des choix ont été faits, c'est vrai, par la France, je crois qu'il faut le souligner, de d'abord vacciner les personnes les plus âgées, les plus vulnérables – même si nous sommes tous vulnérables face à un virus – celles qui statistiquement, physiologiquement, par leur âge ou leur comorbidité peuvent être celles qui, malheureusement, ont le plus de possibilités de faire une forme grave de cette maladie.

Le Président de la République a annoncé que mi-avril serait développée une campagne de vaccination pour les enseignants. On peut dire : « c'est peut-être trop tard, pourquoi pas dès maintenant ? » Parce qu'encore une fois, on essaie de faire par ordre de priorité. Il n'existe pas de solution magique pour produire autant de vaccins que possible. Je suis sûr d'ailleurs que dans six mois, nous aurons beaucoup de vaccins et tant mieux. Nous avons déjà beaucoup de chance d'en avoir. C'est une prouesse scientifique que les laboratoires pharmaceutiques du monde entier, avec d'ailleurs l'aide des États, aient réussi à trouver ces vaccins, mais il faut le temps maintenant de les produire alors que le monde entier les demande, et de les distribuer.

Je m'abstiendrai sur ce vœu, parce que, sur le fond, je ne suis pas contre ce qui est proposé, mais c'est plutôt sur la forme. Je crois qu'aujourd'hui, ce ne sont pas forcément des vœux où nous sommes plutôt d'accord sur le fond, mais sur la manière dont maintenant nous arrivons à mettre en place tout cela. Et encore une fois, je suis toujours un peu mal à l'aise sur ces sujets, que l'on ne dise pas exactement toutes les contraintes face à cette crise, face à ce problème. C'est pour cela que je m'abstiendrai.

## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup pour cette explication de vote. Je salue le travail important qui a été fait justement précisément pour dans ce vœu trier les aspirations qui n'étaient pas forcément réalistes et je trouve qu'il est très équilibré en demandant des choses qui reflètent, je crois, la position de tous les groupes. D'ailleurs, dans l'intervention d'Aurélien VERON, j'ai bien noté que le groupe Républicains avait pris position effectivement pour demander une vaccination des enseignants qui, du reste, était la position défendue par la Maire de Paris et par son Adjoint aux affaires scolaires, Patrick BLOCHE, dès le mois de janvier. La Maire de Paris l'a rappelé devant tous les Maires d'arrondissement encore aujourd'hui, opposition comprise, qu'elle souhaite depuis le début, s'inscrire dans le cadre républicain et donc ne pas prendre de mesures qui soient en rupture avec l'Agence Régionale de la Santé, avec l'État, contrairement à ce qui a pu être avancé par tel ou tel élu nationalement. Je tenais à rappeler ce cadre républicain : nous faisons des propositions ; nous en débattons, mais il existe une Agence Régionale de la Santé, une autorité sanitaire et c'est elle qui prend les décisions.

Je vous propose de voter ce vœu. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

*À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à la majorité, moins 1 abstention (P. Rupin)*

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Ceci conclut notre Conseil de secteur. Merci beaucoup. Merci à tous. J'espère que le streaming a pu fonctionner et que les gens ont pu nous écouter. Merci à celles et ceux qui nous ont suivi. Bonne soirée.

*La séance est levée à 21h56.*